

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Approuvé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2024

Siège Social : Rue des Colonies, 11 à 1000 Bruxelles – Tél. 02/539.27.44

Déduction fiscale pour tout don à partir de 40€ par an

BNP Paribas Fortis: BE83 0010 5271 3415











0. Infor	rmations générales	5
Les ag	gréments et subventions	5
Comm	nent nous joindre ?	5
Le rés	seau	6
Les do	onateurs et donatrices	6
1. Une	e vision pour les années à venir et une bonne gouvernance	7
2. Le C	Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales	8
2.1.	L'objet de l'association	8
2.2.	Les missions	8
2.3.	Les lieux	8
2.4.	Les méthodes	9
2.5.	Structure organisationnelle	9
2.5.	1. L'Assemblée Générale	9
2.5.2	2. L'Organe d'Administration	10
2.5.3	3. Le Comité de Direction	10
2.5.4	4. L'équipe pluridisciplinaire	10
2.5.5	5. Accompagnement juridique	10
2.5.6	6. Les stagiaires :	10
3. Le s	service d'aide aux justiciables	11
3.1.	La permanence téléphonique	11
3.2.	Un accueil sur rendez-vous	12
3.3.	L'aide et l'accompagnement social	13
3.4.	L'aide et l'accompagnement psychologique	14
3.5.	La paire-aidance et le groupe de parole	15
3.5.1	Les particularités du groupe de parole.	15
3.5.2	2. Les animateurs	15
4. L'ac	ction de formation	18
4.1 La	a cellule formation du CPVCF	18
4.1.1	Le Pôle de ressources bruxellois (Pôle B)	18
4.1.2	2. Projet de formation Equal Brussels :	19

	4.1.3		Le projet de formation l'AMA	19
	4.1.4		Aperçu en chiffres des actions de formation et de sensibilisation données	20
5.	Proje	ets co	ollectifs et activités ponctuelles des maisons d'accueil	22
	5.1.	Le F	Refuge et la Petite Maison	22
	5.1.1		Les spécificités de l'équipe adultes	23
	5.1.2		Les spécificités de l'équipe enfants	24
	5.2.	La F	Parenthèse	30
	5.2.1		Les spécificités de l'équipe adulte	30
	5.2.2		Les spécificités de l'équipe enfants	32
	5.3.	L'ac	ccompagnement de l'équipe intendance	39
	5.3.1		Le repas hebdomadaire du mardi soir	40
	5.3.2	<u>.</u>	La fête des femmes et la Saint Nicolas	40
	5.3.3		La solidarité	40
	5.4.	Mis	sion spécifique "soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales	40
	5.5.	Le p	post-hébergement	41
6.	Prév	entic	on et émancipation	41
	6.1.	L'éc	ducation permanente	41
	6.1.1		L'accompagnement dans une démarche d'émancipation	41
	6.1.2		Nos thématiques d'action : les violences conjugales et l'exclusion socio-culturelle	42
	6.2.	Le p	projet CRUSH	49
7.	Les	conv	entions de collaboration liée aux logements	50
	7.1.	Les	SISP	50
	7.2.	Le F	Fonds du logement	51
	7.3.	L'AI	S Baïta	51
	7.4.	Log	ement communal d'Ixelles	51
8.	Le ré	sea	И	51
	8.1.	Féd	ération et plateformes	51
	8.1.1		L'A.M.A.	51
	8.1.2		Task Force Violences conjugales	51
	8.1.3		Plateforme Nationale de la Société Civile	52
	8.2.	Gro	upe de travail (GT)	54

	8.2.1.	Approche intersectorielle en matière de violences intrafamiliales	54
	8.2.2.	Détection, Prise en charge et Orientation des violences conjugales et sexuelles :	55
8	.3. Con	ventions liées au bien-être des bénéficiaires de nos maisons d'accueil	56
	8.3.1.	L'Asbl DANA : massage-relaxation	56
	8.3.2.	Le volet santé et la Maison médicale du Maelbeek	56
	8.3.3.	Les réseaux extérieurs liés aux suivis des familles	57
8	.4. Арр	orts d'expertise	57
	8.4.1.	Yemaya	57
	8.4.2.	Plateforme ESPER	57
	8.4.3.	La Marche Mondiale des Femmes	57
	8.4.4.	La plateforme de lutte contre les violences conjugales de Molenbeek, « Mode F »	58
	8.4.5.	Réseau Mariage et migrations	58
	8.4.6.	Projet Maya de la ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles et leurs CPAS;	58
9.	Formation	ns suivies par le personnel de l'ASBL	60

# o. Informations générales

# Les agréments et subventions

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales est agréé et subsidié par :

# La Commission Communautaire Française (COCOF) pour :

Le service hébergement en maison d'accueil : Le Refuge/petit maison et La Parenthèse.

Les maisons d'accueil ont obtenu une reconnaissance spécifique : soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales dans le cadre du décret COCOF des maisons d'accueil.

#### La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour :

La Direction du Partenariat apportant de l'aide aux justiciables (Administration Générale des Maisons de Justice) L'Education Permanente

L'ONE, Service de Coordination et Appui en matière de Prévention et de Protection de l'enfant (CAPP)

#### Les aides à l'emploi provenant de :

Actiris (ACS, CPE)

Fonds Maribel

Fonds pour l'embauche compensatoire (BEC)

Safe.brussels: Soutien notre service ambulatoire

Equal.brussels : Soutien le projet Femmes Expertes de Vécus

# Comment nous joindre?

Bureaux accessibles au public	Permanence téléphonique	
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30	Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30	
Rue des Colonies, 11 1000 Bruxelles	Le week-end de 10h à 18h	
Tél : 02/539-27-44	Tél : 02/539-27-44	
Fax: 02/534-49-46		
Courriel : info@cpvcf.org	Instagram: cpvcf.asbl	
Site web: www.cpvcf.org	Facebook: https://www.facebook.com/cpvcf	

#### Le réseau

Plateformes	Réseaux	Coordinations	Fédération/Conseil
Mirabal	Mariage Migration	Coordination Enfants d'Etterbeek	L'AMA
Marche mondiale des Femmes		Coordination sociale de Forest	
Violences conjugales de la Région de Bruxelles- Capitale		Coordination sociale d'Ixelles	
Plateforme nationale de la société civile			

#### Les donateurs et donatrices

Nous tenons tout particulièrement à remercier les généreux.ses donateur.trice.s qui par leurs soutiens financier et matériel ont contribué au succès de nos activités.

Régulièrement, nous recevons des dons de vêtements, de jouets, du matériel de nursing ou encore des produits cosmétiques.

Le soutien reçu est essentiel dans le succès de nos objectifs. Il nous permet d'apporter une meilleure qualité de vie à nos hébergé.e.s adultes et enfants qui peuvent, grâce aux dons, profiter d'activités diverses tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos structures.

Le personnel, la Direction et les hébergé.e.s de nos maisons s'associent pour remercier

Le Club des Canadiens de Belgique, le Ladie's Circle, l'Ordre de Malte, L'American Women's Club of Brussels, BE Face, UPS, Hu Bu, Innerwheel Bruxelles, Agoria, Everladies, la Commune Koekelberg, Bruxelles-Capitale, BruZelle, Dupuis, RTL, SKF Belgium, Rêves magiques ADF, Brussels Child Birth Trust (BTC), Ikéa, l'Opération Papa Noël, L'Amicale l'Etoile, Crescendo Samen Groeien, Brussels Labour, Pécher & Partners, Baker McKenzie, The Nine Equality Initiative, Ravensburger, Dreamland, Levi Strauss, Time to Help, TH Phone, Neri, Seyhan Sprl, Woodee, TPTCheese, *etc.* 

Sans oublier les nombreuses personnes privées qui nous ont aidés en dons, en matériels et en services.

# 1. Une vision pour les années à venir et une bonne gouvernance

Cette année s'est déroulé sur le signe de la gouvernance.

Les membres de l'OA et du comité de direction ont élaborés une vision à long terme et un mode de gouvernance. Ces ateliers animés par Anne Lau et Antoine, bénévole dans l'association TOOLBOX, nous ont permis de définir une vision pour le Centre.

La vision d'une ASBL est un énoncé qui décrit la projection future de l'asbl sur le long terme.

Une fois tous les acteurs alignés autour d'un objectif commun, il est nécessaire de mettre en place un mode de gouvernance pour l'ASBL.

La gouvernance est un ensemble de principe, de pratiques qui régissent à la fois les modalités de coordination, d'interaction et de répartitions des pouvoirs entre les acteurs d'une ASBL.

La gouvernance clarifie les rôles et responsabilités, fluidifie la communication. Elle garantit la qualité de fonctionnement de l'ASBL.

Cela se retrouve à tous les niveaux d'intervention : dans la prise de décision stratégique, d'exécution des décisions. La mise en place des différentes procédures permet à chaque intervenant d'aborder son travail avec sérénité et garantir une meilleure qualité pour les bénéficiaires et partenaires de l'asbl.

# 2. Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales

# 2.1. L'objet de l'association

« Le but de l'association est le suivant :

Offrir à toute personne confrontée à une problématique de violence dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence ;

Offrir à toute femme accompagnée ou non de ses enfants un hébergement temporaire ;

Informer et sensibiliser le public et tous les acteurs concernés, conscientiser le monde politique à la problématique des violences au sein du couple et de la famille et soutenir tout projet qui vise à lutter contre celle-ci ;

Participer à des échanges de travail et de réflexions avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment européens.

L'association peut poser les actes se rapportant directement ou indirectement à son projet. »<sup>1</sup>

#### 2.2. Les missions

Le Centre est un lieu d'accueil où les personnes victimes de violences conjugales et familiales trouvent une aide administrative, psychologique, sociale, juridique, ainsi qu'une sécurité physique et psychique.

Parallèlement, le Centre sensibilise les publics à la problématique des violences conjugales et familiales et forme les professionnel.le.s parfois en contact direct avec des victimes de violences conjugales et familiales.

Ces missions s'articulent sur plusieurs axes assurant la cohérence de nos interventions :

- Le service d'aide aux justiciables ;
- Le pôle formations ;
- L'hébergement en maisons d'accueil avec adresse sécurisée ;
- L'Éducation permanente.

#### 2.3. Les lieux

Le siège social est situé au 11, Rue des Colonies à 1000 Bruxelles.

Le service ambulatoire y est installé : il représente la porte d'entrée du Centre.

Les victimes et toutes les personnes concernées par la problématique des violences conjugales et familiales y sont accueillies. Un suivi social et psychologique leur est proposé dans le cadre de l'aide aux justiciables ainsi qu'un travail dans le cadre du post-hébergement, des ateliers d'Education Permanente et un groupe de parole.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Statuts coordonnés du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, publiés au *Moniteur Belge* le 21 novembre 2017.

Les maisons d'hébergement, Le Refuge, la Petite Maison et La Parenthèse, ont des adresses confidentielles ; y sont hébergées des femmes, avec ou sans enfant(s), qui ont besoin de se mettre en sécurité et de bénéficier d'un accompagnement adapté aux conséquences des violences conjugales et familiales.

#### 2.4. Les méthodes

Le travail s'effectue avec une **équipe pluridisciplinaire** intégrée dans une approche globale. L'intervention pluridisciplinaire met en exergue toute la complexité des violences conjugales et familiales. Elle permet aux intervenant.e.s sociaux.ales d'avoir une vue globale sur la situation des personnes suivies et d'effectuer un accompagnement adapté à chaque situation.

Afin d'utiliser une grille de lecture commune, les situations des familles sont analysées à la lecture du **Processus** de **Domination Conjugale**, dénommé « **PDC** ».

L'équipe pluridisciplinaire est répartie sur des lieux de travail éloignés les uns des autres. Pour coordonner nos actions au quotidien au sein de l'institution, des réunions sont organisées.

D'une part, le lundi est la journée réservée aux réunions de travail. Elles se déclinent en réunions générales, réunions maison, réunions thématiques ou réunions d'équipe. Chacune de ces réunions aborde des points spécifiques du travail. Les réflexions menées en sous-groupes sont rapportées en réunion générale afin que chacun ait une vue d'ensemble du travail.

Les réunions de supervision sont également considérées comme des réunions de travail. Elles sont animées par une personne extérieure spécialisée en analyse systémique. Les équipes y discutent de problématiques rencontrées dans l'accompagnement quotidien des familles en maison d'accueil ou à l'ambulatoire. Le superviseur apporte un éclairage nouveau ou différent en questionnant les relations qui s'établissent avec les bénéficiaires. Il peut aussi y être question des relations qui interrogent le cadre institutionnel et les interactions entre les membres de l'équipe.

D'autre part, notre travail est ponctué de réunions externes. Elles permettent de nouer des collaborations avec des partenaires locaux, nationaux ou internationaux et d'échanger à propos de nos savoir-faire et de nos connaissances. Elles sont aussi l'occasion de faire connaître l'ASBL à un plus large public.

# 2.5. Structure organisationnelle

#### 2.5.1. L'Assemblée Générale

BENNE Frédéric, BERTORA Laura, BOSSER Alizée, BOUILLET Marie-Anne, BRACONNIER Valérie, CHAFI Abder, CHATAUD Valérie, COZZI Laurence, CURTO Nadia, DE LA PENA VALDIVIA Marcela, DELIRE Nadire, de VINCK Myriam, D'HAYER Astrid, DILLE Anne-Françoise, GIRARD Béatrice, GSHWIND VAN ESCH Virginia, HOLLANDER Elise, IONNIDIS Fotoula, ISAAC Frisnel, NAKHLE Lise, LUIS SEQUEIRA Anne-Marie, MARCHETTI Sabine, PIETRUSIAK Isabelle, ROEGIERS Bénédicte, ROISIN Jacques, RYMANBEE Bibi Rehana, SAKIROSKA Selda, SIMON Odette, TANGHE Nicole, VERLAEKEN Anne, ZAAZAA Yamina.

# 2.5.2. L'Organe d'Administration

DE LA PENA VALDIVIA Marcela, Présidente ; TANGHE Nicole, Secrétaire adjointe ; BERTORA Laura, Vice-présidente ; CHATAUD Valérie, Secrétaire ; GSHWIND VAN ESCH Virginia, Trésorière

#### 2.5.3. Le Comité de Direction

BENNE Frédéric, MARCHETTI Sabine, ZAAZAA Yamina.

# 2.5.4. L'équipe pluridisciplinaire

ABOS Célia, AIGRET Emilie, ALBERTAL Marine, BENTHAMI Badia, BLENDEMAN Xavier, BRACKMAN Margaux, BRACONNIER Valérie, BOELS Julie, BOUAOUD Amar, CEYSENS Anne, CHABAUD Cathy, COZZI Laurence, EL AÏSSATI Yamina, FABRIZIO Mirella, FERRE Maëlys, GERDAY Mélanie, GHYSELINCK Céline, GRISELIN Elisa, HOLLANDER Elise, HRUSZKO Catherina, ISAAC Frisnel, JARQUE Marie-Ange, KERVYN Léocadie, KOUADJEU Mirabelle, LAMPAERT Marie, LANGWIESNER Gertraud, LEEMANS Jean-Michel, LENGELÉ Régine, MACHUCA Mélissa, MELCHIOR Margaux, NONG LIBEND Nicole, ROEGIERS Maëlle, SAKIROSKA Selda, STAPPAERTS Apollonia, TURKOZ Nadir, TSOMENE Vanessa.

#### 2.5.5. Accompagnement juridique

VIS Aline

#### 2.5.6. Les stagiaires :

Marie JOTTARD, UCL, 2 ième année Master en sociologie Célia ABOS , Stage Eurodyssée Sarah MELO, stagiaire assistante sociale troisième année

# 3. Le service d'aide aux justiciables

Le secteur ambulatoire est un service spécialisé dans l'accueil, l'écoute, le soutien, l'information et, si cela est nécessaire, la réorientation des personnes touchées de près ou de loin par les violences conjugales et familiales. Notre service ambulatoire répond aux questions provenant des victimes, des auteurs, des professionnel.le.s, des étudiant.e.s, des médias, du monde politique ou encore de particuliers qui montrent un intérêt pour la problématique des violences conjugales et familiales.

Le public que nous rencontrons est principalement constitué de victimes de violences conjugales. Ce sont majoritairement des femmes, appartenant à toutes les catégories sociales, économiques et culturelles.

Elles ont généralement trouvé nos coordonnées via notre site internet : **www.cpvcf.org**. Elles peuvent également avoir été orientées par d'autres services sociaux, des maisons d'accueil, l'ONE, des professionnel.le.s du secteur de la santé, la police, des services d'assistance policière aux victimes ou encore par la ligne d'écoute violences conjugales 0800/30.030.

Pour des questions déontologiques (notamment l'accord des deux parents), le service ambulatoire ne propose pas d'accompagnement aux mineur.e.s; nous les réorientons vers des services spécialisés, tels qu'InforJeunes ou encore les équipe de SOS Enfants. Bien entendu, nous donnons tous les informations et conseils nécessaires aux parents et aux proches désireux de leur venir en aide.

# 3.1. La permanence téléphonique

Le service ambulatoire dispose d'une permanence téléphonique, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30. La majorité des appels proviennent des personnes directement concernées par les violences. Les autres appels peuvent émaner de proches de victimes ou d'auteurs, de professionnel.le.s confronté.e.s à la problématique et d'étudiant.e.s.

Lors de cette permanence, nous établissons un premier contact avec la personne. Nous sommes à l'écoute de sa demande. L'entretien téléphonique consiste en une **écoute active** des souffrances et des questionnements de la personne. Nous discutons ensemble des mesures de protection qu'elle peut mettre en place, nous donnons les premières informations juridiques ou sociales dont elle pourrait avoir besoin ou encore des informations à propos des démarches qu'elle peut ou doit effectuer si elle est dans une situation d'urgence. Cet entretien téléphonique peut déboucher sur un rendez-vous au sein de notre service, où nous entamerons alors un suivi qu'il soit social et/ou psychologique.

Ce premier contact téléphonique peut parfois prendre un certain temps (à savoir 20 à 30 minutes) afin de pouvoir offrir un espace de confiance et instaurer un climat sécurisant pour la personne. Ce premier contact est souvent une première porte qui s'ouvre sur un nouvel avenir et sur des solutions possibles.

En fonction de la demande, l'entretien peut découler sur une réorientation vers un service plus adéquat. Il n'est pas rare de constater que, lorsque la personne n'est pas prête à nous rencontrer, elle rappelle quelques semaines plus tard afin de continuer la discussion de manière anonyme ou de prendre un rendez-vous.

Les contacts téléphoniques avec des professionnel.le.s permettent aussi de tisser un réseau et de collaborer sur certaines situations. Cela permet également de faire connaître notre service au sein du réseau par le bouche-à-oreille, et ainsi venir en aide à de plus en plus de personnes.

#### 3.2. Un accueil sur rendez-vous

À la suite du premier contact téléphonique, les personnes sont reçues en rendez-vous dans les bureaux. Cet accueil est confidentiel, gratuit et individualisé.

Pour2023, voici un aperçu des différents types de rendez-vous :

Type de rendez-vous	Nombre de rendez-vous	Nombre de rendez-vous
Premier accueil	805	254
Aide juridique	1	
Écoles/étudiant.e.s	5	2
Groupe de parole	54	3
Post-hébergement	28	5
Suivi psychologique	809	118
Suivi social	258	61
Total général	1975	443

En termes de personnes, 760 personnes ont été prises en charge au sein de notre service ambulatoire.

Les personnes se présentant sans rendez-vous ou en urgence sont toutefois reçues et entendues. Un rendez-vous leur est fixé si nécessaire mais les informations essentielles sont données et une aide est apportée directement.

Il arrive régulièrement que les personnes victimes se présentent à l'improviste car elles ont pu échapper un instant au contrôle de leur partenaire. Nous pouvons éventuellement nous déplacer pour effectuer un entretien dans un lieu qu'elles sont autorisées à fréquenter par leur partenaire.

Le récit de la personne nous indique les risques de passage à l'acte grave. Il est important de ne pas se précipiter vers des solutions rapides qui risqueraient de déposséder la personne de sa décision et de ne pas respecter son propre rythme.

Dans un premier temps, il est important qu'elle se sente accueillie et entendue dans ce qu'elle vit. Il est essentiel de créer avec la personne un lien de confiance afin qu'elle puisse se sentir reconnue, et ce, sans condition et sans jugement.

Ensuite, nous allons, par l'écoute active, entamer un travail d'éclaircissement de la demande afin d'orienter l'accompagnement. Nous abordons les demandes avec précaution et entamons une analyse de la dangerosité, entre autres, avec l'outil du Processus de Domination Conjugale.

Le premier entretien fait état de la situation de violences, de ses conséquences, des ressources de la personne et des pistes qu'elle peut mettre à présent en place. Nous donnons également, durant ce rendez-vous, les informations juridiques et sociales dont elle pourrait avoir besoin et les orientons en fonction de leurs demandes. Nous proposerons à la personne de reprendre un rendez-vous pour entamer un accompagnement social ou psychologique. Lors de cet entretien, l'aspect délictueux du recours à la violence est toujours clairement énoncé.

Une demande d'hébergement peut être formulée dès le premier rendez-vous ou durant l'accompagnement social ou psychologique. En général, les femmes qui en font la demande sont dans des situations de violences telles qu'une adresse confidentielle est nécessaire. La plupart n'ont pas ou plus de réseau social et n'ont pas ou peu de ressources financières quand elles quittent le domicile conjugal. Elles sont isolées de toute ressource.

# 3.3. L'aide et l'accompagnement social

Nous informons et accompagnons les personnes victimes dans les différentes démarches qu'elles entreprennent. Nous donnons des explications sur le fait de porter plainte et sur ce qui peut en découler. Nous pouvons également les informer sur les ressources financières dont elles pourraient bénéficier si elles se séparent de leur partenaire (CPAS, chômage, etc.), sur les procédures juridiques comme la constitution de partie civile, la séparation ou encore le divorce, sur les modalités et les possibilités d'hébergement à adresse confidentielle ou dans un centre d'accueil d'urgence ainsi que sur les informations importantes liées à leur titre de séjour.

Le travail en partenariat ou un relais vers d'autres services ou professionnel.le.s peuvent être envisagés pendant toute la durée de la relation d'aide. Nous collaborons principalement avec le CIRE lorsque la situation demande des informations et des démarches plus adéquates concernant le titre de séjour de la personne, avec les Bureaux d'Assistance aux Victimes lorsqu'un dépôt de plainte est envisagé, avec l'avocat et différents autres services en fonction de la situation de la personne si cela s'avère nécessaire.

Nous sommes de plus en plus amené.e.s à traiter une problématique de violences plus spécifique : celle des femmes migrantes primo-arrivantes, victimes de violences conjugales, qui ont rejoint leur partenaire belge ou étranger dans le cadre du regroupement familial. Ces femmes subissent fréquemment la victimisation secondaire de toutes les procédures administratives contraignantes et incohérentes de la loi du regroupement familial. Les clauses de protection prévues par la loi, pour ces femmes qui sont amenées à fuir le domicile conjugal pour se mettre à l'abri dans un centre adapté tel que le CPVCF sans risquer de perdre leur titre de séjour, ne peuvent être appliquées qu'au cas par cas.

Le CPVCF a développé une expertise dans la compréhension de la problématique pour pouvoir accompagner au mieux ces femmes mais aussi toutes les autres femmes qui n'ont pas accès à leurs droits les plus fondamentaux du fait de l'inadéquation des conditions à réunir pour faire valoir les clauses de protection dans une situation de

violences conjugales en situation de migration. Nous envisageons une approche intégrée, indispensable dans leur prise en charge qui nous conduit entre autres à collaborer étroitement avec des juristes et des avocat.e.s. Un partenariat juridique avec des services et cabinet spécialisés est conçu pour poursuivre l'accompagnement des femmes migrantes.

# 3.4. L'aide et l'accompagnement psychologique

L'accompagnement psychologique est dans un premier temps une écoute, un soutien, une mise en confiance. C'est offrir un espace où les personnes peuvent venir déposer leur souffrance.

Les violences conjugales et familiales ont des impacts non négligeables sur la santé psychologique des personnes. Cet accompagnement permet de mettre des mots sur ce qu'elles vivent et ressentent et de mettre en lien les violences qu'elles vivent et l'état dans lequel elles se trouvent. Cela permet également d'évaluer les impacts psychologiques des traumatismes qu'elles ont pu vivre.

Les personnes que nous rencontrons peuvent ressentir un sentiment de honte, de culpabilité, d'échec, de peur, d'avenir bouché, de désespoir et plein d'autres ressentis propres à chacune. Elles sont souvent désemparées, confuses, épuisées et veulent comprendre ce qui leur arrive. Nous observons également que les violences vont atteindre très fortement l'estime de soi d'où l'importance de travailler avec la personne sur l'émergence de ses ressources. Notre travail n'est pas de leur apporter les solutions mais de faire en sorte qu'elles les trouvent en elles.

Si la personne vient nous consulter, c'est qu'elle est en souffrance et nous pouvons accompagner les prises de conscience et le processus de changement dans lequel elle se situe, à son propre rythme. L'accompagnement psychologique vise aussi à lui faire prendre conscience de la responsabilité qu'elle a par rapport à sa propre protection et celle de ses enfants.

Nous cheminons avec la personne dans ses questionnements, dans l'analyse des conséquences des violences, dans la compréhension de la problématique dans laquelle elle se situe, etc. Tout ceci est basé sur l'échange entre l'intervenant.e psychosocial.e et la personne car la personne est bien l'experte de ce qu'elle vit. Nous prenons le temps de nommer les violences et d'apprendre à les détecter afin de sortir d'un schéma relationnel qui peut être propice à l'installation d'un rapport de domination. Nous pouvons éclaircir ensemble les différents mécanismes en jeu dans la dynamique des relations à transaction violente, la relation d'emprise à l'œuvre et tester ou inventer de nouvelles stratégies pour faire face aux différentes difficultés qu'elle peut rencontrer. Nous favorisons l'émergence de ses ressources personnelles ou en façonnons de nouvelles avec elle. Nous travaillons à l'émancipation de la personne, à la sortie du statut de victime afin qu'elle retrouve peu à peu du pouvoir sur sa vie.

Conformément à la Convention d'Istanbul (qui régit, notamment la prise en charge des victimes de violences conjugales), nous ne proposons pas des suivis de couple. En effet, tant que l'auteur des violences n'a pas reconnu les faits et sa responsabilité dans ceux-ci et émet un souhait sincère de changement, il est fortement déconseillé

d'envisager de telle prise en charge. Or, nous intervenons très généralement en situation de crise, de doute, de recherche de solutions de la victime.

# 3.5. La paire-aidance et le groupe de parole

En 2020 nous avons été contactés par le cabinet Maron pour mettre en place un projet pilote dont le but était d'intégrer une paire-aidante dans le contexte des violences conjugales.

Le projet a débuté en janvier 2021 et est piloté par un intervenant psycho-social et une pair-aidante.

# 3.5.1. Les particularités du groupe de parole.

Le groupe de parole fonctionne sur une approche et une philosophie centrée sur la personne dans sa subjectivité et les impacts des violences subies. Le groupe se veut un espace de cheminement conduisant à un niveau de rétablissement satisfaisant. L'une des particularités du groupe, réside dans le fait qu'il soit animé par un binôme mixte. Une femme paire-aidante experte de vécu et un homme symbolisant la masculinité positive et bienveillante.

#### Les participantes et postulantes

En deux ans, nous avons accueilli plus d'une quarantaine de participantes actives et régulières, à raison de 10 à 12 par session de 6 mois. Les participantes sont des victimes non hébergées suivies par notre service ambulatoire, des anciennes hébergées ou envoyées par des maisons d'accueil, des CPAS, la ligne d'écoute 0800 30 030 et des plannings familiaux.

Un entretien préalable à l'entrée dans le groupe est obligatoire.

Avant l'intégration dans le groupe, les participantes signent une charte et un contrat qui régissent le fonctionnement du groupe de parole.

En fin de session, nous mettons en place 4 séances de clôture.

Pour l'année 2023, nous sommes passés de 12 participantes à 28 par session. Cette augmentation s'explique du fait que deux groupes de femmes ont été mis sur pied et alternent les mardis. Les femmes viennent donc une semaine sur deux.

#### 3.5.2. Les animateurs

Afin de renforcer la qualité de l'accompagnement, des séances d'intervision avec notre responsable sont mises en place. Dans ces moments, nous essayons de débriefer les difficultés rencontrées.

A la fin de chaque session de 6 mois, nous rencontrons chaque participante séparément afin d'évaluer son degré de satisfaction et l'impact du groupe de parole sur son cheminement de rétablissement.

Il s'agit d'apprentissages mutuels, d'échanges, de débats, de témoignages et de partages d'expériences respectives.

Pour ce faire, certaines thématiques sont prises en compte. Nous travaillons le processus de domination conjugale, les mécanismes des violences conjugales et d'autres thématiques liées au bien-être psychologique et relationnel

des participantes : consentement, relation de pouvoir, responsabilité, relation d'emprise, violences versus conflit dans le couple, confiance en soi, estime de soi, amour de soi, angoisse et anxiété, besoins, émotions, ...

Par ailleurs, elles sont invitées à exprimer leurs besoins, leurs vécus et être écoutées.

Avec le temps, nous sommes arrivés à la conclusion que le groupe à de réels impacts sur le bien-être des dames, nous pouvons dire que :

Le groupe a apporté beaucoup d'espoir aux participantes par le biais de la paire-aidante.

Pour citer une des participantes : « J'ai compris ici et avec le travail que je fais avec ma psychologue que je dois dire NON aux viols que je subis tous les soirs de la part de mon mari qui me considère comme son objet sexuel. Dans le groupe, j'ai trouvé ma place, je me sens en totale confiance. La paire-aidante m'a montré que c'était possible ».

Les participantes sont confrontées à des récits de vie qui leur permettent de comprendre qu'elles ne sont pas les seules dans leur situation.

Par exemple, une des participantes nous a confié ceci : « L'expérience des autres et leur histoire me touchent beaucoup ». Ce n'était pas évident d'écouter toutes ces histoires. Parfois je me retrouve dans l'histoire de L. et dans celle de Y. ».

Leur estime de soi est renforcée par le fait même d'être dans un espace de partage de vécus et d'être écoutées, une contribution à un niveau de rétablissement de nos bénéficiaires est apportée.

L'une d'entre-elles a laissé entendre ceci : « Vos interventions me donnent une autorité de parler, j'aime bien vos résumés, c'est une complémentarité à ce que la paire-aidante partage de son expérience ».

La création d'une cohésion et d'un réseau au sein du groupe est un véritable vecteur de résilience pour les participantes.

« Je travaille dans le milieu de l'égalité des chances. Ma collègue qui est musulmane connait un Imam. J'en ai parlé à Y. qui a accepté d'aller voir un Imam, qui a accepté d'expliquer sa situation ». Extrait d'une conversation entre deux dames dont l'une qui voudrait soutenir l'autre qui est en difficulté.

« C'est un super réseau, oser venir ici, ça m'a fait un bien de fou. Entendre les histoires des autres et ne pas être obligée de parler, c'est sécurisant. »

A côté du groupe de parole, elles ont créé un groupe WhatsApp sur lequel elles discutent et programment des sorties entre elles.

#### Apport de la paire-aidante dans le groupe de parole?

La spécificité de la paire-aidante est qu'elle parle de son vécu, ce que l'autre animateur ne fait pas spécialement. Les participantes ont confiance en son expérience et obtiennent éclairage et reconnaissance.

Enfin, elle véhicule une notion d'espoir, la reprise de sa vie en main est possible.

## Conclusion et perspective

Le projet rentre dans une certaine stabilité même s'il est toujours en évolution. Le duo d'animateurs se complète et se fait confiance.

Il répond à une demande, nous avons pu, installer deux groupes de femmes en alternance hebdomadaire. Nous constatons également que les femmes sont régulières et investies dans le groupe. Nous sommes satisfaits qu'un

réseau de solidarité se soit créé entre les bénéficiaires ce qui vient briser la solitude que les violences conjugales ont insaturée.

Ce groupe de parole est également complémentaire, certaines participent au groupe d'Éducation Permanente qui se réunit les vendredis.

# 4. L'action de formation

# 4.1 La cellule formation du CPVCF

Depuis sa création en 2017, l'axe de sensibilisation et de formation appelé "cellule de formation" est composée d'assistantes sociaux.ales et d'éducateur.trices, provenant des différents champs d'activités que sont l'accompagnement des adultes, des enfants, au Refuge et à la Parenthèse, l'aide au sein de notre service d'aide aux justiciables (l'ambulatoire). Les travailleurs-formateurs de notre cellule ont répondu encore cette année à la demande forte de formations.

En 2023, nous avons répondu à l'appel à projets de formations initiés par le Pôle de Ressources Bruxellois, L'AMA et Equal Brussels.

## 4.1.1. Le Pôle de ressources bruxellois (Pôle B)

Depuis de nombreuses années, le Services Public de Wallonie, département de l'action sociale, direction de l'intégration des personnes d'origine étrangère et de l'égalité des chances, soutient l'implantation de Pôles de Ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales à Liège et à La Louvière. Le SPW a sollicité les asbl Solidarité-Femmes (La Louvière), le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (Liège), Praxis (trois antennes : Hainaut, Liège et Bruxelles) pour réunir leurs compétences et offrir des espaces de formation continue pour un large public de professionnels confrontés aux violences conjugales et intrafamiliales.

Depuis 2018, La COCOF a souhaité mener une démarche identique à Bruxelles et a sollicité Praxis et deux associations bruxelloises le CPVCF et La Maison Rue Verte, pour créer un pôle de formation à Bruxelles (Pôle B).

La particularité des formations, développées au sein des Pôles de Ressources, est que chacune d'elles est conçue et animée par deux formateur.trice.s: l'un.e de l'ASBL Praxis, qui accompagne les auteurs de violences conjugales et familiales, l'autre d'un des services qui accompagnent les femmes victimes de violences conjugales et familiales. Une lecture dynamique et systémique, intégrant tous les acteurs concernés (auteurs, victimes, enfants, réseaux de protection) convie les participant.e.s aux formations. De plus, les formateur.trice.s sont des intervenant.e.s de terrain qui peuvent donc répondre aux questions des participant.e.s au travers de leurs expériences quotidiennes. A travers les formations offertes dans le cadre du Pôle B, l'expérience innovante de concertation intersectorielle est partagée afin de la rendre visible, accessible et peut-être même inspirante pour l'ensemble du réseau des professionnels concernés.

Les modules centrés sur l'accompagnement des victimes et sur celui des enfants victimes ont été construits avec l'appui des pôles wallons en y développant la réalité spécifique du travail de terrain bruxellois. Les formations du module victimes et enfants seront donnés par le CPVCF en 2024. Trois modules initiaux ont été données en binôme avec Praxis.

#### Création de l'asbl Pôle de Ressources spécialisé en violences conjugales

L'année 2023 nous a également permis de créer avec Le CVFE, Solidaité Femmes et Praxis

#### 4.1.2. Projet de formation Equal Brussels :

Cette année, nous avons répondu au projet initié par la direction d'Equal.Brussels du Service public régional de Bruxelles pour préparer la formation destinée aux 6 zones de police bruxelloises qui souhaitent former une cellule spécialisée en matière de violences intrafamiliales et sexuelles dite "EVA" ou renforcer une telle cellule déjà existante. La formation sur 3 jours a été dispensée en collaboration avec un membre de la cellule EVA de la zone de police Bruxelles- Capitale—Ixelles et une travailleuse de Praxis pour le volet auteur. Nous avons donné un jour et demi sur les trois jours de formations et à trois reprises.

Pour rappel, « En 2020, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté un plan d'action comportant 56 actions visant à contribuer à la lutte contre les violences à partir des compétences régionales.

Le plan comprend plusieurs mesures qui visent la formation de différents métiers de prévention et de sécurité. Dans le cadre de ce plan, il s'agit de la réalisation d'une partie de l'action 52 :

"Mise en place d'une cellule d'accueil spécifique aux violences intrafamiliales et sexuelles au sein des commissariats des zones de police bruxelloises "

Les objectifs de la création de telles cellules spécialisées sont multiples :

- 1). Un accueil et accompagnement policier uniforme et de qualité pour tous.tes les Bruxellois.es victimes de violences intrafamiliales, quel que soit leur lieu de résidence, avec une attention particulière pour éviter toute victimation secondaire.
- 2) Accroître, par la formation et l'échange mutuel, les connaissances et les compétences spécifiques des policiers de cette zone.
- 3) Offrir aux victimes une aide policière plus efficace, plus performante et plus intégrée dans leurs démarches et leur sortie de la violence.

Au départ, la cellule EVA a été créée dans l'objectif d'ancrer la contribution de la zone de police au Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) mais aussi plus globalement pour développer une offre de service spécifique à l'accueil des victimes susceptibles d'une double victimisation dont principalement les victimes de violences intrafamiliales. Nous avons formé une trentaine de policiers qui intégreront les cellules EVA.

#### 4.1.3. Le projet de formation l'AMA

Suite à une recherche de l'AMA financée par la COCOM, la COCOF et la Région wallonne sur L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales diffusée en septembre 2022, il en ressort qu'une femme sur 2 hébergées en maison d'accueil est victime de violences conjugales.

Pour répondre au besoin de renforcement des formations dans le secteur bruxellois du sans-abrisme, un plan de formation sectoriel, piloté par l'AMA avec le pôle de ressources en violences conjugales et intrafamiliales comprenant le CPVCF, Praxis et la Maison Rue Verte a été financé par la COCOM. Dans une dimension sectorielle,

la Fédération Bico, le New Samusocial et Bruss'Help sont parties prenantes de ce plan, notamment en participant au Comité de Pilotage.

Ces formations répondent aussi à une nécessité entre professionnel·le·s du secteur sans-abri, de « se retrouver » afin de pouvoir échanger sur des pratiques spécifiques de l'aide et de l'accompagnement de personnes sans-abri et mal logées.

Fort de son expertise et d'une cellule interne de plusieurs formateurs et formatrices, le CPVCF est entré dans le catalogue de formations de L'AMA pour dispenser une vingtaine de formations en 2023, soit une quarantaine de jours au total.

La collaboration avec l'AMA se poursuivra en 2024.

Le défi de l'AMA est de former et de sensibiliser l'équivalent de 615 ETP dans les 50 services membres de l'AMA mais aussi les maisons d'accueil de la Fédération BIco ainsi que les équipes du New Samusocial.

# 4.1.4. Aperçu en chiffres des actions de formation et de sensibilisation données

Intitulé	Nombre de participants	Durée
Sensibilisation, module	230 intervenants psycho-sociaux	40 jours
l'introduction		
Module "Processus de Domination	40 intervenants psycho-sociaux	9 jours
Conjugale" PDC		
PDC et l'accompagnement des	8 intervenants psycho-sociaux	3 demi-jours
victimes		
Soutenir le lien mère/enfant en	6 intervenants psycho-sociaux	2 jours
maison d'accueil » et « quand et		
comment amorcer le pouvoir d'agir		
Module accueil des victimes	30 policiers	3x 1 jour et
		demi
Précarité de la rue et violence	50 infirmières et étudiants	1 jour
conjugale ; le double diagnostic"		
Sensibilisation sur l'accueil des	120 aspirant.e.s de police	4 demi-jours
victimes par la police		
Sensibilisation sur les relations	400 élèves	40 heures
amoureuses chez les jeunes «		
Violences et Amour »		
	Sensibilisation, module I'introduction  Module "Processus de Domination Conjugale" PDC  PDC et l'accompagnement des victimes  Soutenir le lien mère/enfant en maison d'accueil » et « quand et comment amorcer le pouvoir d'agir  Module accueil des victimes  Précarité de la rue et violence conjugale ; le double diagnostic"  Sensibilisation sur l'accueil des victimes par la police  Sensibilisation sur les relations amoureuses chez les jeunes «	Sensibilisation, module I'introduction  Module "Processus de Domination Conjugale" PDC  PDC et l'accompagnement des victimes  Soutenir le lien mère/enfant en maison d'accueil » et « quand et comment amorcer le pouvoir d'agir  Module accueil des victimes  Précarité de la rue et violence conjugale; le double diagnostic"  Sensibilisation sur l'accueil des victimes par la police  Sensibilisation sur les relations amoureuses chez les jeunes «  230 intervenants psycho-sociaux  40 intervenants psycho-sociaux  5 intervenants psycho-sociaux  6 intervenants psyc

Tels Quels	Comprendre le système d'emprise dans le processus de violences entre partenaires	10 intervenants psycho-sociaux	2 jours
Praxis	Une lecture des antécédents de domination et de victimisation issue de la socialisation dans la culture traditionnelle marocaine dans les situations de violences conjugales et familiales »	5 intervenants psycho-sociaux	1 demi-jour
Fédération des Services Sociaux (FDSS)	Comprendre pour mieux orienter les victimes de VC	15 intervenants psycho-sociaux	2 jours

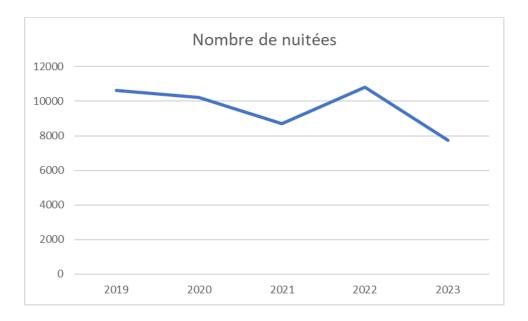
# 5. Projets collectifs et activités ponctuelles des maisons d'accueil

# 5.1. Le Refuge et la Petite Maison

Le Refuge, notre première maison d'accueil, a été créé en 1977. Il offre un accueil résidentiel temporaire à des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant(s). La capacité du Refuge est de 24 lits. Il n'y pas de limite d'âge pour l'accueil des enfants.

La Petite Maison offre 10 lits supplémentaires. Inaugurée le 27 janvier 2014, cette structure a été ouverte en collaboration avec une commune bruxelloise désireuse d'offrir un lieu d'accueil aux femmes victimes de violences conjugales accompagnées ou non de leur enfant.

Les adresses confidentielles assurent la sécurité des personnes hébergées



Ce graphique donne une représentation de l'activité du Refuge et de la Petite Maison en nombre de nuitées sur les dernières années. Lors de ces deux dernières années, les chiffres ont montré une nette diminution du nombre de nuitées. Cette diminution s'explique par des mesures sanitaires prises au sein du Centre. En effet, deux chambres ont été temporairement "gelées" au Refuge à partir du mois de septembre 2020. Elles ont été préservées afin de placer les éventuelles personnes infectées par le Covid-19 en quarantaine dans celles-ci.

En 2022, le fonctionnement de la maison d'accueil a pu reprendre sans mesure sanitaire spécifique. Ainsi, le nombre de nuitées, est remontée à **10 815**, soit 2 028 nuitées supplémentaires par rapport à 2021.

En 2023, la Petite Maison a été en travaux pendant plusieurs mois. Les chambres ont donc été "gelées" afin de pouvoir effectués les rénovations sans importuner les familles. De plus, il s'agissait de rénovation de grandes envergures. Les peintures, le mobilier ont été changés et encore bien d'autres améliorations ont eu lieu. Nous avons également connu un problème d'infiltration d'eau dans une des grandes chambres du Refuge qui n'a pas pu être utilisée pendant plusieurs semaines en attendant que le propriétaire fasse faire les travaux.

Le nombre de nuitées a donc chuté en 2023 passant à 7752 nuitées totales. Cependant le nombre de personnes hébergées restent stables. Le Refuge et la Petite Maison ont accueilli 61 personnes dont 23 femmes et 38 enfants. Le tableau ci-dessous reprend les chiffres de ces dernières années.

Nous précisons également que les entrées en maison d'accueil des nouvelles femmes ou familles peut parfois prendre un peu de temps. En effet, les femmes n'ont pas toujours la possibilité de quitter le domicile conjugal quand elles le souhaitent. Certaines sont très contrôlées par leur partenaire.

Année	Personnes	Femmes	Enfants
2019	74	28	46
2020	62	22	40
2021	60	19	41
2022	65	24	41
2023	61	23	38

# 5.1.1. Les spécificités de l'équipe adultes

L'équipe accompagnement adultes soutient les femmes pendant et après leur hébergement dans un cheminement personnel qui leur permet de (re)trouver le respect de soi, davantage de confiance en leurs capacités personnelles ainsi qu'une meilleure connaissance de leurs besoins, afin qu'elles puissent faire des choix plus justes pour elles-mêmes : séparation ou retour avec le partenaire sur de nouvelles bases, recherche d'une formation, d'un logement, etc.

Nous pouvons résumer notre travail en quatre mots : **ACCUEILLIR- SÉCURISER- ACCOMPAGNER- ORIENTER**. Notre priorité est d'installer un cadre sécurisant. La confidentialité de l'adresse et le caractère convivial de la structure d'hébergement nous aident à accentuer cette ambiance sécure.

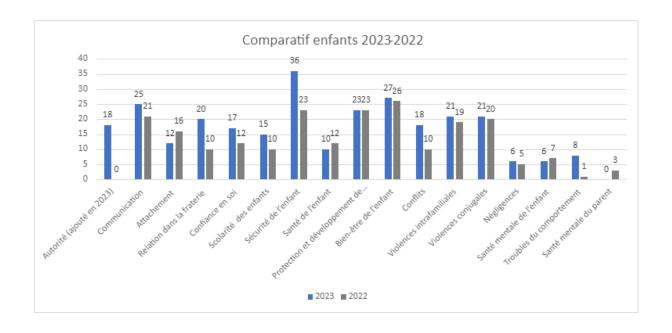
Un travail d'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées. Cette guidance psychosociale permet à chaque femme d'être accompagnée dans les démarches administratives (allocations familiales, CPAS, mutuelle) ainsi que dans une guidance budgétaire. Elle est également soutenue dans les démarches juridiques qu'elle entreprend. La prise en charge administrative est nécessaire en urgence. En effet, ces femmes arrivent avec un passif important et les conséquences sont souvent sous-estimées par elles. Lorsqu'elles prennent conscience de la complexité de leur situation, elles sont submergées et ne parviennent plus à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable. Cela permet également d'instaurer une relation de confiance avec les différent.e.s membres de l'équipe. Quant au suivi judiciaire, nos connaissances tant au niveau civil que pénal, ou encore en droit des étrangers, nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à la personne.

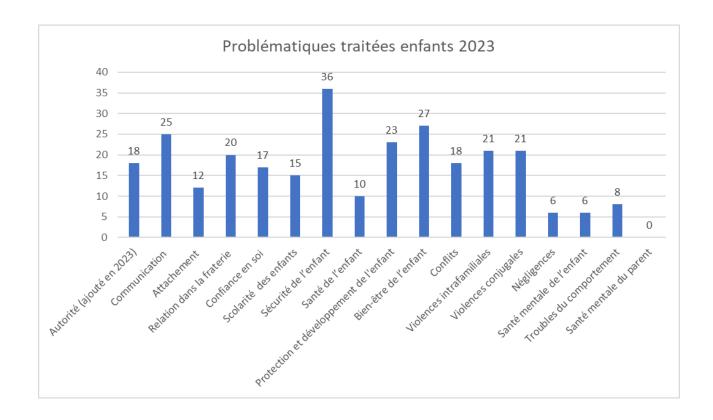
L'équipe adultes travaille avec la notion de référence. Chaque référent travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe. Le fait de travailler en équipe pluridisciplinaire permet de disposer d'un réseau très élargi et d'orienter les femmes de manière extrêmement personnalisée. Il est en effet impératif de pouvoir travailler en réseau afin d'anticiper le départ et le travail de post-hébergement des personnes accueillies.

Malgré le travail d'écoute et l'accompagnement psychosocial qui a lieu avec l'équipe, certaines femmes hébergées souhaitent entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux vécus. Certaines femmes sont orientées vers des services extérieurs plus adaptés pour des prises en charge spécifiques. Par exemple, il apparaît que la majorité des personnes que nous accueillons présentent un ou plusieurs symptômes du psycho-traumatisme : confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi, peur, colère, *etc*. Dès lors, une réorientation vers un.e psychologue spécialisé.e dans ce type de prise en charge peut être nécessaire.

# 5.1.2. Les spécificités de l'équipe enfants

TABLEAU "Problématiques traitées avec les enfants en 2023"



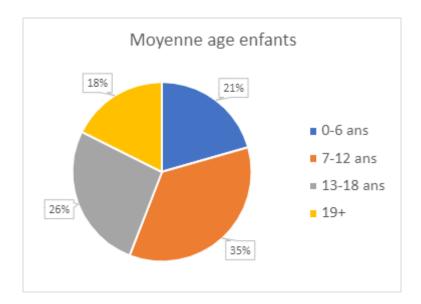


Les membres de l'équipe enfants sont guidés par la volonté d'offrir un espace spécifique aux besoins des enfants victimes de violences conjugales au sein de la maison d'accueil. Nos interventions sont nombreuses. Grâce aux statistiques mises en évidence cette année, nous pouvons constater qu'une attention particulière a été une nouvelle fois accordée à la sécurité, au bien-être et à la communication des enfants. En effet, ces problématiques sont nos priorités et sont travaillées avec la majorité des enfants dès leur arrivée et tout au long de l'hébergement. Elles peuvent également être travaillées dans le cadre du suivi post-hébergement de la famille.

La protection et le développement des enfants reste aussi un sujet essentiel : le travail sur les émotions, les besoins, les limites, le consentement, la sécurité... permet à ces adultes en devenir de repérer les signes de violences dans leur discours et d'éviter de les reproduire. Nous constatons, à travers notre pratique, que la question de la protection est souvent un moyen détourné d'évoquer le vécu des violences familiales et la prévention de violences conjugales et familiales à venir.

Chaque sujet abordé, directement ou indirectement avec l'enfant, est adapté à son âge, à sa maturité, à sa connaissance de la langue française, à sa situation personnelle. Certaines problématiques sont abordées en individuel et d'autres sont préférées dans le cadre de temps collectifs, tel que le Conseil des Enfants. Nous adaptons notre travail au groupe accueilli, notamment en fonction de la moyenne d'âge des enfants. En effet, nous accueillons les femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales avec ou sans enfants et nous n'avons pas de critère de limite d'âge, de genre ou encore de handicap pour les enfants accueillis. Concernant l'âge, la moyenne peut dès lors varier d'une année à l'autre, voire d'un mois à l'autre.

#### Graphique "Moyenne d'âge des enfants"



Au cours de l'année 2023, nous avons accueilli une majorité d'enfants qui avaient, au moment de l'hébergement, de 7 ans à 12 ans. La deuxième tranche d'âge majoritairement accueillie cette année est la tranche 13-18 ans. L'équipe fait preuve d'une grande flexibilité quant aux activités proposées afin que cellesci puissent être adaptées à chaque groupe et qu'elles répondent aux besoins des enfants.

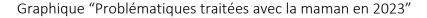
Cette année, nous avons eu l'occasion de travailler avec les enfants diverses thématiques telles que : le harcèlement, le genre, l'identité, les origines, la compréhension et l'expression des émotions, les violences verbales envers les enfants, les séparations, les violences conjugales, les peurs et les sources d'apaisement, les angoisses et l'appel à l'aide, les tabous, la connaissance de son corps, la gestion du stress et de l'anxiété, les événements traumatiques, les personnes ressources et les numéros d'appel d'aide, la maltraitance et la reproduction de génération en génération, l'estime de soi, la famille, le passage au Refuge, les besoins et les limites, le consentement, et bien d'autre.

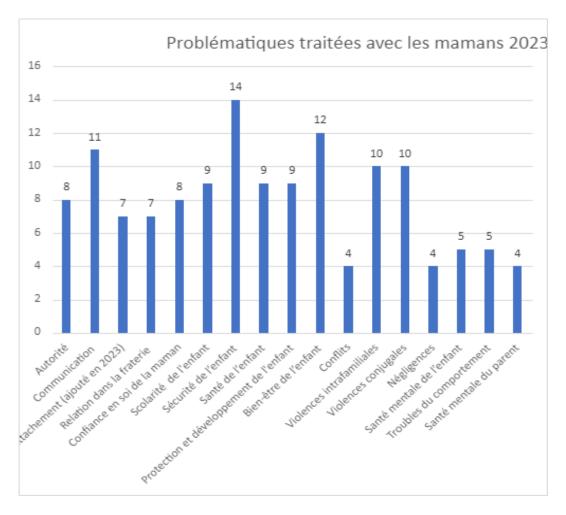
Chaque thème, abordé tant en individuel qu'en groupe, est lié de près ou de loin à la problématique des enfants victimes de violences conjugales et familiales.

Ces échanges et apprentissages ont pour objectif de permettre aux jeunes et moins jeunes de développer des outils nécessaires à leur développement. Le but est, d'une part, de leur permettre de sortir et de ne pas retourner, une fois adulte, vers un climat de domination et, d'autre part, de leur offrir des outils leur permettant d'atténuer ou de voir disparaître progressivement certains symptômes inhérents aux enfants victimes de violences familiales.

Les différents espaces de parole visent également à mettre fin à "la loi du silence" fréquemment mise en place dans ce type de famille. Cette "loi du silence" permet à certains auteurs de violences conjugales et familiales d'isoler les victimes de toute ressource familiale, amicale, professionnelle et les empêche de demander de l'aide. Le secret laisse également une grande part aux sentiments de honte et de culpabilité qui permettent à l'auteur des violences de maintenir une domination sur ses victimes.

Afin d'aller à la rencontre de ces objectifs, l'équipe enfants se concentre sur chaque individu au sein du système familial. La dynamique relationnelle des membres de la famille est également observée et analysée.





Le travail auprès des enfants est essentiel mais ne suffit pas.

Pour permettre à la famille de (re)trouver une évolution saine et équilibrée, l'équipe enfants accorde une immense place au travail avec la maman. En effet, celle-ci joue un rôle primordial dans la dynamique familiale. Permettre à la mère de mettre des mots sur son vécu en tant que femme, en tant que conjointe victime de violences conjugales et en tant que mère, c'est lui permettre de développer et/ou de "réparer" certaines compétences parentales nécessaires au bien-être de son/de ses enfant(s).

En 2023, les problématiques de sécurité, de communication et de bien-être de l'enfant apparaissent comme les plus travaillées avec les mères au cours de l'hébergement. Notre objectif est de permettre à chaque maman de confirmer et/ou d'acquérir certaines compétences parentales et de lui (re)donner confiance en elle en matière parentale. Dès lors, les entretiens formels et informels avec les femmes constituent une part élémentaire du travail de l'équipe enfants.

Notre équipe fonctionne toujours en termes de référence. En effet, chaque famille hébergée a un référent au sein de l'équipe enfants. Celui-ci travaille en collaboration étroite avec le référent de l'équipe adulte. Chaque

membre de l'équipe enfants est dès lors référent de 2 ou 3 familles. Ce lien privilégié existera durant tout l'hébergement, durant un éventuel passage à la Petite Maison et en suivi post-hébergement. Le référent est en charge du dossier. Il analyse avec la maman l'histoire familiale, la rencontre du couple, l'apparition des premiers signes de violences, les impacts directs et indirects sur les enfants. Il réfléchit avec la maman aux besoins de chaque enfant et aux interventions possibles sur certains symptômes, mécanismes de défense ou retards de développement.

Il accompagne la maman dans son rôle de parent : ses limites, ses besoins, sa demande d'aide ou d'autonomie. La maman peut exprimer toutes ses craintes. En fonction, le référent proposera une ou plusieurs pistes d'interventions. C'est lui qui s'occupe également de l'accompagnement d'éventuels contacts avec le papa, en audience, au Service d'Aide à la Jeunesse, en espace-rencontre, à la police, avec l'avocat, avec l'expert judiciaire... Il maintient ou crée des contacts avec un réseau extérieur : écoles, AMO, centres PMS, psychologue de l'enfant ou de la mère, pédopsychiatre, psychiatre de la mère, unité SOS-enfants, psychomotricien, ONE, logopède, activité extrascolaire... Même si toute l'équipe travaille avec la famille, le référent est « la personne vers qui se tourner » et celui qui évalue avec la famille chaque étape du processus.

Au-delà de nos interventions dans les espaces communs de la maison et dans le local dédié aux entretiens, l'équipe enfants dispose de 3 locaux : 2 salles de jeux (l'une au Refuge et la seconde à la Petite Maison) et un atelier.

Les salles de jeux sont des espaces modulables pour des jeux libres ou dirigés. Beaucoup de choses peuvent se passer dans cet espace : une garde d'enfant(s), des rencontres, le Conseil des Enfants, divers ateliers improvisés, des jeux de coopérations, de créations, une exploration de l'imaginaire, du son, du corps, de la voix, des jeux de constructions, de la psychomotricité et des tas de discussions plus ou moins informelles... Cet espace peut accueillir les enfants de tout âge, mais aussi les mamans : celles-ci peuvent venir avec leurs enfants dans la salle de jeux pour un moment de découverte, de lien, d'échange. C'est également dans cet espace que se déroule l'atelier massage relaxation, une fois par semaine.

Dans l'atelier, également modulable, nous axons notre travail sur la partie créative. Diverses formes d'expressions artistiques sont proposées. Cet espace est aussi dédié à l'aide aux devoirs, à de nombreuses réflexions et échanges au sein de notre propre équipe, à des entretiens avec maman et/ou enfant et au repas du mardi soir où nous mangeons avec tous les enfants hébergés au Refuge. L'atelier dispose également d'une bibliothèque dédiée aux enfants, aux mamans en quête de psychoéducation et à l'équipe. Nous transformons nos espaces en fonction de nos intentions, de nos activités et du nombre de personnes accueillies.

Depuis la rentrée 2022, le Conseil des Enfants a lieu tous les mercredis après-midi (excepté en période de vacances scolaires où il est remplacé par des activités diverses). L'équipe s'adapte au groupe accueilli, aux besoins des enfants mais également à leur âge. Afin de pouvoir approfondir les échanges et réflexions avec les plus grands, le groupe a été divisé en deux : la tranche d'âge 3-8 ans et la tranche d'âge de 8-13 ans. Le mercredi après-midi permet cette répartition car tous les membres de l'équipe enfants sont présents. Par conséquent, deux animatrices sont disponibles pour chaque Conseil.

Notre équipe se réunit régulièrement afin d'évaluer son travail et de réfléchir ensemble à ses pratiques. Chaque membre de l'équipe est également attentif à développer et enrichir ses connaissances et sa réflexion par le

biais de formations, congrès, lectures... Ces différents éléments permettent de mettre en lumière des problématiques peu explorées jusqu'alors ou offrent un nouveau regard sur les situations actuelles et passées. De nouveaux outils et de nouvelles méthodes sont utilisées chaque année.

Les violences intrafamiliales laissent une empreinte indélébile sur le développement émotionnel des enfants, les conduisant à adopter souvent des modes de communication empreints de violences, reproduisant ainsi le schéma destructeur qu'ils ont connu au sein de leur foyer.

Cette année, l'équipe enfants a donc mis l'accent sur la communication.

Lors des différents Conseils des enfants, nous avons travaillé sur l'identification des besoins sous-jacents, encourageant les enfants à comprendre et à communiquer autour de leurs désirs fondamentaux de manière plus constructive. Au cœur de notre stratégie réside l'utilisation de l'expression créative, notamment l'art-thérapie et la narration. Nous avons constaté que ces formes d'expression permettent aux enfants de communiquer leurs expériences de manière non verbale, offrant un moyen alternatif de libérer des émotions douloureuses. Les ateliers d'art-thérapie ont permis aux enfants de créer des œuvres qui reflètent leur force intérieure et leur résilience face à l'adversité

Le Conseil des enfants leur offre l'occasion de partager leurs expériences avec d'autres enfants qui comprennent leur vécu. Ces séances ont non seulement renforcé le sentiment d'appartenance mais ont également favorisé le développement de compétences sociales essentielles. À travers différents médias, les enfants ont appris à exprimer leur colère de manière constructive, à reconnaître les émotions des autres et à développer des alternatives aux comportements agressifs.

En travaillant au quotidien avec les enfants, nous avons semé les graines d'une communication respectueuse et bienveillante.

Cette année encore nous avons eu l'occasion de partager avec les enfants et leurs mamans différentes activités intérieures ou extérieures. Au sein de l'équipe enfants, nous accordons une importance particulière à la création de liens solides entre les mamans et leurs enfants. Notre approche repose sur un équilibre entre des activités intérieures stimulantes et des escapades en plein air créant ainsi des moments significatifs qui renforcent le lien affectif.

Des ateliers artistiques aux séances de lecture partagée, ces moments favorisent l'expression créative et la communication ouverte, renforçant le lien émotionnel entre les membres de la famille.

Les activités en plein air, quant à elles, offrent un terrain propice à l'aventure commune. Des parcs aux musées, chaque sortie est une occasion d'exploration, de découvertes et de rires partagés. Ces expériences en plein air ne se contentent pas de stimuler le corps et l'esprit des enfants mais elles renforcent également le lien émotionnel avec leurs mamans, créant des souvenirs impérissables.

Au-delà du simple divertissement, ces sorties sont des investissements dans la santé émotionnelle de la famille. Elles renforcent le sentiment de sécurité chez les enfants et offrent aux mamans des moments de qualité pour comprendre et répondre aux besoins individuels de leurs enfants. En créant ces expériences partagées, nous contribuons à bâtir des relations familiales résilientes et épanouissantes.

#### 5.2. La Parenthèse

# 5.2.1. Les spécificités de l'équipe adulte

L'équipe accompagnement adulte soutient les femmes pendant et après leur hébergement. Nous pouvons résumer notre travail en trois phases ACCUEILLIR/SÉCURISER – ACCOMPAGNER – ORIENTER.

La Parenthèse a une capacité d'accueil de 31 lits pour des femmes, accompagnées ou non d'enfants sans limite d'âge pour ces derniers.

Il est important que les femmes retrouvent confiance en leurs capacités et ressources personnelles ainsi qu'en leur pouvoir d'action. Notre objectif est qu'elles parviennent à prendre conscience de leurs besoins et de leurs droits afin qu'elles se positionnent au mieux dans leurs choix.

Chaque femme se voit attribuer un référent adulte à son arrivée. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. L'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées. Une réflexion a été enclenchée il y a déjà quelques temps à la mise en place d'un dossier qui regrouperait de façon écrite et cohérente l'intervention de chaque membre du personnel.

En créant un dossier famille, il s'agit de simplifier le travail de chacun en le rendant plus fluide. En effet, en regardant les dossiers enfants et adultes, nous nous sommes rendu compte qu'il y a énormément d'informations redondantes. De plus, ce qui est fait au niveau des enfants peut avoir énormément d'impact sur un suivi et inversement.

Nous allons ainsi vers un dossier famille qui regroupe le travail de tous les intervenants de la maison d'accueil.Durant leur hébergement, nous accompagnons les dames hébergées dans la remise en ordre de leur situation socio- administrative (CPAS, allocations familiales, dettes, mutuelle, etc) ainsi que dans leur recherche de logement (inscriptions AIS, logements sociaux, visites d'appartements...).

Grâce à notre collaboration avec plusieurs sociétés de logements sociaux dans le cadre de la Convention article 36, avec le Fonds du Logement ainsi que certaines AIS, nous bénéficions de plusieurs logements par an que nous proposons à certaines hébergées. Cette collaboration est indispensable étant donné la précarité de certaines hébergées dans notre maison d'accueil. Celles-ci cumulent plusieurs formes de discriminations qui freinent l'accès au logement privé (faible, revenu, racisme, famille monoparentale, etc.).

Ces conventions ont l'avantage d'offrir des logements de bonne qualité. Le prix des loyers tient compte des revenus de dames et des situations sociales particulières (réductions du loyer en fonction du nombre d'enfants, de l'âge (personnes âgées) de la situation particulière de la personne, handicap par exemple).

Malheureusement, les conventions obtenues sont peu nombreuses et l'équipe doit faire des choix entre les femmes et familles ce qui peut amener des tensions entre les femmes et entre les femmes et l'équipe qui doit se justifier régulièrement des choix qu'elle pose.

La problématique du logement a pour conséquence le prolongement des durées d'hébergement et perturbe l'accompagnement car il devient difficile pour la femme hébergée d'envisager un avenir plus serein et pour l'équipe de construire avec la dame, un projet de sortie sécurisant. Le logement, représentant à bien des égards, un espace principal de bien-être et de reconstruction.

Cette situation de marché du logement tendu dans la région bruxelloise impacte fortement le travail de l'équipe de la maison d'accueil dont le logement n'est à la base le travail. Malgré tout, ce problème du logement s'inscrit dans un système global et politique qui va plus loin que le mandat et les possibilités de l'équipe accompagnante.

L'équipe doit accueillir et gérer l'anxiété d'une dame qui voit le délai d'hébergement arrivé à sa fin.

L'équipe peut aussi avoir le sentiment d'être "coincée" lorsque qu'une fin d'hébergement semble s'imposer et que la problématique initiale celle de la violence conjugale a été travaillée, et peut continuer en post-hébergement. Le plus difficile est de le faire comprendre à la dame hébergée tout en gardant sa confiance. Lorsque la dame hébergée arrive au terme de son parcours d'hébergement et qu'elle ne dispose pas de possibilités de logement, la réorientation se fait via d'autres maisons d'accueil plus généralistes ou vers les hébergements d'urgence.

Le constat qui se fait est que ces solutions sont de moins en possibles, surtout vers d'autres maisons d'accueil, car celles-ci ont des listes d'attentes extrêmement longues, tout comme nous.

Pour exemple, une dame est hébergée chez nous depuis un peu plus de neuf mois. Une certaine forme de stabilité psycho-sociale et juridique a été trouvée mais elle ne parvient pas à trouver un logement du fait de ses revenus (allocations de chômage). Malgré une recherche intensive, elle a eu toutes les peines à obtenir une visite d'appartement. Elle nous a confié que face à cette situation ; il lui arrive de penser fortement à retourner avec monsieur pour offrir aux enfants une sécurité du logement.

Les dames hébergées partagent également la crainte qu'un logement en maison d'accueil soit perçu négativement par les instances judiciaires et ait des répercussions négatives sur la garde des enfants au profit du père sur ce seul motif.

Les ateliers logements ont repris cette année, il s'agit d'outiller les dames à se donner le maximum de chances de trouver un logement et de comprendre les enjeux de la signature d'un contrat de bail et tous les droits et devoirs y afférents. L'accompagnement socio- juridique prend également une grande place dans l'accompagnement proposé par les référents adultes. Notre expertise et les collaborations avec le réseau juridique (avocats, CIRE, etc.) nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à elles tant au niveau civil que pénal ou encore en droit des étrangers. Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce, nous les accompagnement et les soutenons dans les démarches juridiques (prise de contact avec l'avocat, accompagnement aux rdv, accompagnement aux audiences).

Parallèlement, un travail d'écoute a lieu avec un psychologue à la demande de la personne, avec la possibilité pour certaines, d'entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux vécus.

Il apparaît que les personnes que nous accueillons, consécutivement à une crise, présentent, à plus ou moins grande échelle, les symptômes du traumatisme : confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi-même, peur, colère, etc. Dans certains cas particuliers, nous orientons les femmes vers des services extérieurs pour des prises en charge psychologiques spécifiques.

Notre priorité est donc, outre l'accueil bienveillant et empathique, d'installer un cadre sécurisant qui respecte la temporalité de chaque famille hébergée. Les femmes tirent profit du soutien psychosocial qui leur est offert et parviennent petit à petit à transposer leurs acquis dans les différentes sphères de leur vie. Vu la complexité de leur situation, certaines femmes sont submergées et ne parviennent pas à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable.

Les référents adultes et enfants travaillent en étroite collaboration autour d'une même famille. Un soutien à la parentalité est primordial afin de permettre à chaque individu de trouver sa place dans le système familial déstabilisé.

À la fin de l'hébergement, la majorité des familles s'installe dans un nouveau logement (AIS, logement social, logement privé, logement via convention article 36) et éventuellement dans une autre maison d'accueil. Il est donc important d'effectuer une préparation à ce nouveau départ. Nous réfléchissons avec la personne à ses besoins, ses demandes, au réseau auquel elle pourra faire appel.

Étant donné l'ambivalence due à l'insécurité à venir, à l'espérance que l'autre peut changer, à la pression familiale ressentie par certaines dames, il arrive qu'une personne décide de retourner au domicile conjugal et/ou familial. Quoi qu'il arrive, nous envisageons avec chacune, des plans de sécurité afin que l'installation dans son nouveau logement ou le retour au domicile se passe au mieux.

# 5.2.2. Les spécificités de l'équipe enfants

La méthodologie de travail

L'équipe éducative accompagne tout enfant hébergé avec sa maman quel que soit son âge. Il s'agit d'un choix institutionnel visant à ne pas pénaliser une maman ayant une plus grande fratrie, des enfants adultes ou encore un enfant porteur de handicap, dans sa démarche de sortie des violences conjugales. Les enfants vivant en contexte de violences sont considérés comme étant également les victimes des violences familiales : le fait d'être exposé.e.s à ces violences fait d'elles et eux des victimes au même titre que leur maman.

Nous observons d'ailleurs chez elles et eux les mêmes symptômes que chez leurs mamans.

L'équipe enfants est vigilante et assure un accompagnement spécifique à chacun ; elle partage le mandat institutionnel, à savoir accueillir, sécuriser, accompagner et orienter, avec la nuance qu'il ne peut se faire sans la collaboration des mamans.

L'arrivée dans notre maison d'accueil est souvent un moment rempli d'émotions, d'inquiétudes et de soulagement à la fois. Aussi, notre équipe veille à soutenir ce temps de changement et de restructuration familiale. Il est essentiel que nos bénéficiaires retrouvent un sentiment de sécurité, qu'elle soit physique, affective ou psychique.

Nous veillons à accompagner ce processus en offrant, par exemple, un cadre structurant connu de tous et toutes. La parité de genre dans l'équipe enfants est un atout. Nous sommes comme un laboratoire dans lequel chacun.e expérimente des modes de relations parfois réparatrices, mais dans tous les cas, différents de ceux connus à la maison. Vivre dans une maison d'accueil est une étape transitoire porteuse de changements pour la famille. Aussi, nous veillons à accompagner chaque famille au mieux pour que cette "parenthèse" leur permette une structuration différente et l'ouverture vers d'autres étapes.

Pour se faire, l'équipe éducative articule son travail autour de trois objectifs :

- Permettre à l'enfant de retrouver sa place et son rôle dans la famille ;
- Favoriser l'autonomie des personnes pour préparer au mieux leur départ ;
- Accompagner la restructuration de la famille en proposant un travail sur le vécu de celle-ci.

Pour accomplir ces objectifs, quatre piliers guident le travail au quotidien : la sécurité, l'observation, la relation mère-enfant et l'estime de soi.

#### 1<sup>e</sup> pilier : La sécurité

La sécurité physique et émotionnelle est la préoccupation majeure. En effet, afin de pouvoir s'épanouir et bien grandir, un enfant a besoin d'un cadre sécurisant. Dans une famille où la problématique des violences conjugales sévit, ce cadre vole en éclats. Les enfants présentent souvent les symptômes similaires à ceux d'un stress post-traumatique. Au regard de la pyramide de Maslow, l'insécurité vécue par ces enfants les place dans un mode « survie ». Ce mode les oblige à adapter leurs comportements et à adopter des stratégies différentes. Leurs symptômes rendent le travail des éducateurs.trices nécessaire (dépression, anxiété, hyper-vigilance, agressivité, repli sur soi, angoisse de séparation, troubles de l'apprentissage, troubles du sommeil, reproduction de la violence, énurésie, etc.). Le travail de l'équipe enfant consiste à les faire évoluer dans un cadre fait de repères stables dans lequel les violences ne sont pas tolérées et sont retravaillées. Ce cadre permet également à l'enfant de tester d'autres relations à l'adulte et à ses pairs. Il apprend alors rapidement à laisser de côté ce mode « survie » sans pour autant en être débarrassé.

#### 2e pilier: L'observation

L'équipe observe l'enfant dans son environnement, à savoir les interactions qu'il adopte avec sa propre famille, avec les autres enfants et leurs familles, avec les intervenants de la maison d'accueil ou encore comment il occupe l'espace et y prend place. Le comportement des enfants au quotidien dévoile régulièrement des mécanismes de défense et de protection. L'observation permet à l'équipe d'adapter ses réponses et d'envisager des pistes de travail adéquates pour chacun d'entre eux.

#### 3<sup>e</sup> pilier : la relation mère-enfant

La parentalité de la victime est souvent mise à mal par l'auteur des violences conjugales. Les mamans se voient souvent rabrouées ou empêchées dans ce qu'elles veulent mettre en place. Elles ont parfois le sentiment de devoir compenser (on peut par exemple observer une difficulté à mettre des limites). L'une des missions de l'équipe est de permettre aux mamans de reprendre les rênes de sa famille en reconstruction, d'oser se positionner en tant que parent. Depuis son premier jour en maison d'accueil, la maman reste au centre de toutes les décisions concernant ses enfants. Notre travail consiste à accueillir et sécuriser ces mamans afin de pouvoir accueillir et sécuriser leurs enfants. Ces mamans sont guides dans ce travail. N'oublions pas que l'arrivée en maison d'accueil ne suffit pas à couper le lien d'emprise, ce qui prouve, s'il fallait encore le démontrer, la force et la résilience de ces mères. L'équipe tend également à épauler l'enfant afin qu'il puisse exprimer ses souffrances. La Parenthèse est un lieu d'expérimentation, un laboratoire. Un travail autour de la relation enfant/père (ou beau-père) est également entrepris s'il est souhaité par l'enfant.

#### 4<sup>e</sup> pilier : l'estime de soi

Favoriser le développement de l'estime de soi est un élément clé pour initier une amélioration du bien-être. Les enfants, dans ce processus, doivent prendre le risque d'abandonner leur mode de survie pour retrouver leur place naturelle d'enfant. De même, les mères doivent redécouvrir leurs compétences en tant que mères et femmes, étant donné que l'auteur des violences n'a souvent cessé de les dévaloriser et de les considérer comme incapables. Ces femmes possèdent un réservoir considérable de ressources intérieures ; il est simplement nécessaire qu'elles réapprennent à avoir confiance en elles-mêmes.

#### Les outils de l'équipe enfant

La Parenthèse dispose d'une **salle de jeux**, qui représente un espace sécurisant. Elle est dédiée à la création, à l'expression concrète, à l'école des devoirs, aux jeux de société et au groupe de paroles, tel que le Conseil des enfants. Les femmes y sont les bienvenues également, pour y jouer avec leurs enfants, boire un café et discuter avec les éducateurs.trices.

L'équipe enfants travaille avec la **notion de référence**. Les éducateurs et éducatrices sont les référents de plusieurs enfants ou fratries. L'année 2023 a été marquée par d'importants changements. Tout d'abord, l'agrément de la Parenthèse a connu une augmentation cette année, portant notre capacité de 24 à 31 lits, par conséquent le nombre d'enfants que nous accueillons a augmenté aussi. De plus, nous avons eu la chance d'accueillir de nouveaux travailleurs au sein de l'équipe enfant, une ressource précieuse qui nécessite une formation appropriée. Par conséquent, les co-références se sont généralisées cette année afin de permettre à nos nouveaux collègues d'acquérir de l'expérience en toute sécurité. Ces modifications, combinées au mouvement du personnel au sein de l'équipe sociale, ont entraîné un ralentissement dans la généralisation du travail familial et de la création du dossier famille, qui à terme, nous l'espérons, devrait remplacer les dossiers femme et enfants.

Le.la référent.e représente les intérêts de l'enfant et porte sa parole auprès des différentes institutions. Il.elle établit une cartographie de la situation familiale de l'enfant à son arrivée. En fonction des besoins spécifiques de

l'enfant, des objectifs fixés et du réseau existant, le.la référent.e propose de l'agrandir. Il.elle évalue le degré d'exposition de l'enfant aux violences conjugales. En collaboration avec la mère, il.elle propose un suivi adapté à l'enfant.

Les éducateurs.trices proposent également une **aide aux devoirs**, en se rendant présent.e.s et disponibles le matin, au retour de l'école, le soir et les week-ends.

Un système de **garde** est également organisé afin d'aider les mères à prendre du temps pour elles ou à effectuer diverses démarches administratives. Nos objectifs évoluent au fil de l'hébergement. Dans un premier temps, l'équipe enfants consacre son énergie à offrir aux mamans la possibilité de se déposer, de souffler pour ensuite mieux rebondir. Par la suite, nous veillons à réactiver les compétences de chacune pour qu'elle (re)gagne en autonomie. Petit à petit, nous travaillons à la mise en place de routine permettant à toutes de se (re)structurer, de s'organiser afin de simplifier son quotidien et atteindre leurs objectifs personnels. La simple planification de garde permet aux mamans de se projeter dans un futur moins chaotique tout en reprenant progressivement du contrôle sur leur quotidien. La reprise scolaire a mobilisé nos énergies à la réinstauration d'un bon rythme. Ce travail a été emboité par une sensibilisation et un accompagnement au coucher.

Nous sommes une équipe riche d'expériences variées capable de **nous adapter aux besoins spécifiques** des enfants accueillis. En tant qu'éducateur.trice.s, cette année encore, nous continuons à accueillir des enfants ayant des besoins spécifiques. Des enfants présentant, par exemple, des troubles de l'apprentissage, de l'autisme ou des troubles du comportement... Ainsi, l'équipe acquiert une expérience de plus en plus significative dans l'accompagnement de ces besoins spécifiques. Ce qui est surprenant, c'est que nous sommes d'avantage confrontés à de telles problématiques depuis l'ouverture de la Parenthèse que lors des quinze années précédentes.

Nous ne disposons pas d'une explication claire, mais il est probable que plusieurs facteurs contribuent à cette tendance : la manière dont l'équipe ambulatoire oriente les demandes d'hébergement, le confort de notre maison d'accueil, une meilleure prise en charge de ces enfants dans la société, le bouche-à-oreille, ou peut-être, est-ce une combinaison de ces facteurs qui joue un rôle. Nous constatons simplement cette réalité sans avoir de réponse claire à cette question.

Si cette tendance se confirme, nous pouvons en être satisfaits, même si elle nécessite souvent un travail plus long et complexe. En effet, certaines femmes ne craignent plus de partir malgré les difficultés liées à leurs enfants. En somme, les enfants ne sont plus une excuse pour rester prisonnière d'un système violent. C'est probablement aussi qu'on reconnait une certaine expérience à notre équipe en la matière.

Classiquement, nos **activités** sont organisées les mercredis, les week-ends et pendant les vacances scolaires, dans la mesure du possible, tout en tenant compte de la période de l'année (fête d'anniversaire, Carnaval, Halloween, Pâques, *etc.*). Elles offrent à l'enfant l'occasion de sortir de son quotidien et de découvrir de nouveaux centres d'intérêts. Mais également à structurer la semaine, et/ou l'année ce qui permet aussi de favoriser le sentiment de sécurité auprès des enfants. Ces moments ludiques et de partage permettent aux éducateurs.trices de découvrir

les enfants et de tisser un lien de confiance. Les mères sont régulièrement invitées à participer à ces activités ce qui permet à l'équipe éducative de travailler la relation mère-enfant.

Il nous semble fondamental de sensibiliser les mamans à être présentes pour leurs enfants, à partager des moments ensemble. Nous avons ainsi proposé des sorties à la mer, à la campagne, dans des musées, à la piscine mais aussi des ateliers cosmétiques ou de simples bricolages. Les vacances d'été ont été riches dans ce sens.

L'équipe a été attentive à proposer des activités donnant sens aux enfants, cela permet à chacun.e de progresser pas à pas, dans un environnement ludique.

Le mercredi soir c'est l'atelier massage. Il est organisé toutes les deux semaines en moyenne. Il a été mis en place pour offrir aux enfants un espace de détente et de contact physique particulier. Les séances se déroulent le mercredi à partir de 19H, deux plages horaires sur les six disponibles sont allouées aux enfants. Bien qu'elles soient de durée plus courte, les enfants manifestent fréquemment un grand intérêt et une forte demande pour cette expérience tactile unique.

L'atelier est orchestré par l'ASBL Dana, qui propose des massages assurés par des bénévoles qualifiés. Chaque masseur est formé à deux à trois techniques de massage au minimum, notamment l'huile, le shiatsu, la relaxation coréenne, la réflexologie plantaire et d'autres approches visant à procurer un bien-être physique et émotionnel.

Quels sont les bénéfices observés ?

<u>Bien-être émotionnel</u> : Les enfants semblent tirer des bienfaits émotionnels de ces séances, montrant une amélioration dans leur niveau de détente et de satisfaction.

Expression des besoins et de leurs limites corporelles: Le fait que les enfants soient demandeurs de ces séances indique une capacité à exprimer leurs besoins en matière de bien-être, mais aussi d'avoir une conscience du corps et de pouvoir exprimer quelles parties du corps ils acceptent de se faire toucher ou non. Le fait que les bénévoles de Dana maitrisent plusieurs techniques très différentes leur permet de proposer des touchés positifs différents et de s'adapter aux désidératas des enfants.

<u>Socialisation</u>: L'atelier massage offre également une occasion unique de renforcer les liens sociaux entre les enfants car ils partagent une expérience positive commune.

Concernant le **jeudi soir**, la dynamique a fortement évolué. La participation active des dames aux réunions du jeudi a mobilisé notre équipe auprès des enfants. L'attention a été portée à les soutenir dans l'instauration de rituel lié à la mise au lit. Ce travail demande une attention de tous les instants et une disponibilité équitable pour chaque famille. La place de l'éducateur trice est de veiller au bien-être et à la sécurité de chacun.e, entre l'intérêt des mamans, des enfants et de l'équipe animation. L'équipe présente conscientise les mamans sur l'intérêt de leur implication dans le coucher de leur enfant pour qu'elles puissent assister sereinement à la réunion. Cette soirée offre l'opportunité de travailler les liens mamans-enfants en étant au plus près de leur quotidien. Dans la prise en charge de ce temps spécifique, les rituels familiaux, tels que l'histoire du soir, sont (ré)instaurés. Beaucoup de petites habitudes, câlins, mise du pyjama, brossage des dents sont suggérées et remises en place.

Cette année, certains vendredis, à l'initiative de nos collègues de l'équipe éducation permanente, nous avons été invité.e.s à collaborer sur un projet qui nous plait et qui reste de la logique du travail de la relation mère-enfant. Lors des congés scolaires, nous prévoyons une sortie culturelle mère-enfant avec le Refuge, la Parenthèse, la petite maison mais aussi le groupe des femmes du vendredi. Ces activités auraient lieu une fois par mois et par période de vacances.

De plus, lors de ses activités du vendredi, l'équipe de l'éducation permanente a ressenti le besoin de mettre en place un projet impliquant occasionnellement la présence d'un éducateur.trice. L'objectif est de répondre aux diverses questions que les femmes peuvent avoir sur des sujets tels que la parentalité, l'éducation ou tout autre aspect visant à renforcer et à approfondir leur relation mère-enfant. La collaboration entre les deux équipes constitue une nouvelle expérience à développer et il est notable que les femmes ont bien adhéré à cette initiative.

C'est aussi l'occasion, encore une fois, pour les femmes et les enfants de sortir de leur quotidien et de rencontrer des femmes et des enfants qui sont plus avancé.e.s dans le processus de reconstruction, à savoir les femmes du groupe du vendredi et leurs enfants. Tenir ce projet dans le temps est notre souhaitau vu de sa cohérence.

Le **Conseil des Enfants** est un espace d'expression et de réflexion dédié aux enfants et à leur vécu. Il s'agit d'un moment privilégié où ils et elles se réunissent pour échanger ensemble et enrichir ou confronter leurs réflexions. Les enfants peuvent y exprimer leurs questionnements et/ou leurs craintes face à leur situation familiale. Ensemble et au fil du vécu du groupe, nous abordons la problématique des violences conjugales et familiales, raison de leur hébergement dans notre structure. Par la suite, nous élargissons ce sujet pour élaborer autour des relations, des représentations de genres, des droits de chacun.e, etc.

Dans la vie quotidienne de la maison d'accueil, nous avons la possibilité de travailler avec les enfants en individuel et en collectif. Le Conseil est un outil propice au travail en groupe. En effet, cet espace peut servir de pilier de résilience pour notre public. Dans cette atmosphère particulière d'écoute et de bienveillance, les échanges entre enfants offrent souvent un regard croisé sur des émotions communes et un vécu similaire, ce qui encourage l'activation de la résilience et de l'empathie de chacun. Si l'équipe éducative pose le cadre, tout participant en est un garant. Nous veillons à instaurer un espace sécurisant pour que chacun es sente en confiance pour oser prendre la parole.

À la fin du Conseil, l'équipe éducative fait un retour sur les thématiques abordées durant le Conseil aux mamans lorsqu'elles le demandent. Mais aussi, lorsque nous estimons que la sécurité de l'enfant ou d'une autre personne est impliquée. Sans trahir la parole de l'enfant, cette transmission contribue à la relation de partenariat avec les mères. Elles sont les principales actrices de ce qui se joue pour leurs enfants, des garantes de l'histoire et de l'avenir. Faire le lien avec elles, c'est aussi offrir aux enfants la reconnaissance de ce statut particulier : enfant exposé, enfant victime.

De plus, l'équipe éducative a à cœur de remettre de la chronologie dans la vie des enfants hébergés. Le temps de l'hébergement nous sert à réintroduire ce rythme. Nous travaillons sur l'avant, le pendant et l'après maison

d'accueil. Nous veillons à travailler avec les enfants cette capacité à se projeter dans leur futur proche. Cela permet de voir ensemble les éventuels craintes, freins, avantages d'un nouveau projet tel que par exemple un emménagement.

De manière générale, le Conseil débute par « la météo du jour », moment qui permet à chacun d'expliquer son ressenti d'aujourd'hui. L'équipe vise à offrir à chaque enfant son moment, à développer ses capacités langagières et bien sûr à enrichir sa palette d'émotions. Les enfants apprennent ainsi à mieux cerner leurs émotions et voir comment les accueillir, les vivre et/ou les réorienter. En cela, le groupe est un réel support. Dans un deuxième temps, un thème est proposé aux enfants sur base du vécu du groupe. Nous proposons régulièrement des supports tels que le dessin, la lecture, le collage, le modelage, la photo, etc. pour un moment ludique et adapté à l'âge de chacun.

Un temps de partage collectif ouvert est proposé au groupe. Les idées des enfants sont synthétisées et des pistes de réflexions et d'analyse sont lancées. Un dernier temps d'échanges est pris pour s'assurer de l'impact émotionnel du Conseil sur chacun.

Parmi les thèmes revenant régulièrement dans les groupes de 2023, on trouve notamment le harcèlement, la violence, l'éducation genrée et le conflit. Nous espérons offrir une meilleure continuité dans les Conseils et pouvoir prendre le temps de préparation, d'analyse et d'écriture autour de ce temps. De même, nous aspirons à développer des petites techniques de respiration, de projection ou encore de méditation dans l'objectif de développer les ressources de résilience de chacun.e. Trois jours de formation à ce sujet sont prévus en février 2024 afin de former les éducateurs qui pourront à leur tour partager ces ressources aux enfants et mamans des maisons d'accueil.

De plus, la création d'une boite à outil pour le Conseil des enfants a été mise en place durant l'année 2023. Cette boite aura pour objectif d'identifier et regrouper les thématiques que nous, professionnels, voulons aborder avec les enfants mais également les sujets ramenés par les enfants lors des Conseils précédents. Ces thématiques seront accompagnées de méthodes pour les aborder avec des publics cibles d'âge différent ainsi que les différentes ressources disponibles pour le faire. Ces ressources seront des ateliers en tout genre, idées d'activités ludiques et créatives, ouvrages, jeux et matériels éducatifs, etc. L'idée est de garder la spontanéité et la liberté guidant la mise en place des Conseils actuels, tout en proposant des outils efficaces et approuvés/testés afin de travailler au mieux ces thématiques cruciales/présentes dans le parcours des enfants victime de violences conjugales et intrafamiliales.

#### Réflexions

Cette année, nous avons été confrontés à des situations familiales complexes, nous mettant régulièrement face aux limites de notre mandat. Nous rejoignons l'équipe de la Louvière qui, lors de son colloque, défendait que le divorce des parents ne résout pas la problématique des violences conjugales ou familiales. Nous sommes amenés à constater que la dissolution des unions pousse bien souvent les enfants dans des situations de grand inconfort. En effet, ils et elles restent au cœur de ces dynamiques violentes avec très peu d'espace pour s'exprimer. En tant

qu'éducateurs.trices, nous sommes souvent face à l'incompréhension des enfants au regard des décisions prises au nom de leur bien-être.

Dans notre quotidien, nous observons des enfants en recherche de ce lien avec le parent éloigné (par l'hébergement). Cette relation peut évoluer de façon positive dans la nouvelle configuration familiale et avoir un fort impact pour certains enfants pris dans des enjeux déstabilisant leur sécurité affective.

Une partie de notre travail éducatif consiste à mettre en évidence et à déconstruire progressivement les codes, les normes et les schémas violents utilisés dans les familles que nous accueillons. Cette réflexion ne porte pas toujours les fruits que nous espérons. Remettre en question certains repères peut s'avérer difficile. Le poids de l'histoire de chacun.e, le degré d'exposition, les traumatismes vécus, etc. sont autant d'éléments à prendre en considération. Nous veillons à soutenir chaque enfant dans son vécu. Nous l'informons et portons au mieux sa voix au niveau juridique.

Il demeure difficile, pour l'équipe, d'être coincée dans ce paradoxe où nous encourageons les enfants à défendre leurs droits alors qu'ils sont en définitif si peu entendus.

Pour finir nous constatons que la durée d'hébergement continue de s'allonger, les suivis de 8 mois voire d'un an, ne sont plus du tout rares et deviennent presque la norme. Cette prolongation s'explique principalement par la difficulté de trouver un logement abordable à Bruxelles pour notre public. Cela a un impact certain sur le déroulement d'un hébergement. En général, si aucune complication inattendue ne survient, nous avons largement le temps de mettre en place notre travail en 6 mois. Le reste de la période d'hébergement est principalement consacrée à la recherche d'un nouveau logement pour les familles, ce qui est souvent source de stress, de tension et de frustration pour nos résidentes. En effet le spectre de la fin d'hébergement est rarement pris positivement par nos hébergées. La peur de devoir sortir de notre structure sans solution de logement est assez effrayante.

# 5.3. L'accompagnement de l'équipe intendance

L'équipe intendance a d'abord un rôle de maintenance, assurant le bien-être des personnes hébergées mais également du reste de l'équipe sur son lieu de travail. Elle s'assure ainsi que les maisons d'accueil restent des lieux accueillants, chaleureux et en bon état, par le biais de travaux et autres réparations. En outre, elle garantit ce cadre convivial par l'organisation d'un repas hebdomadaire collectif, le mardi soir, et de différents événements festifs qui rythment la vie des maisons d'accueil.

Au-delà de ce rôle de maintenance, le personnel de l'équipe intendance est une oreille attentive pour les femmes hébergées : en effet, l'équipe, naviguant entre les différents appartements, a un rôle social informel important.

Comme les autres équipes du CPVCF, elle est polyvalente et se propose en soutien des autres équipes en accompagnant les dames en rendez-vous extérieur, en gardant des enfants, en aidant à encadrer une sortie, etc.

#### 5.3.1. Le repas hebdomadaire du mardi soir

Chaque mardi soir, l'équipe d'intendance organise, dans chacune des maisons d'accueil et pour toutes les personnes hébergées, un repas convivial. Ainsi les femmes ont l'opportunité de se retrouver ensemble tandis que leurs enfants mangent en groupe avec les membres de l'équipe enfant. Dans ces moments privilégiés, les hébergées apprennent à faire connaissance, à partager leur vécu, mais également à rire et à se détendre. Il s'agit également du lieu où peuvent être abordés les problématiques liées à la vie communautaire au sein des maisons d'accueil.

#### 5.3.2. La fête des femmes et la Saint Nicolas

Chaque année, l'équipe intendance fait preuve d'imagination pour l'organisation des fêtes des femmes et de Saint-Nicolas. Ces deux moments festifs se déroulent au même période dans les deux maisons d'accueil. Ce sont les deux seules occasions pour les femmes et enfants qui ont quitté les maisons d'accueil de revenir dans les bâtiments. Ces êtes sont l'occasion de revoir les anciennes personnes hébergées autour du délicieux repas préparé par les équipes intendance. Celles-ci gèrent aussi de main de maître les décorations et l'installation/désinstallation.

#### 5.3.3. La solidarité

Grâce à la solidarité dont font preuve de nombreux.ses donateur.trice.s, l'équipe intendance récolte des biens matériels, comme de la vaisselle, des vêtements ou encore des produits d'hygiène afin de les redistribuer aux hébergées et à leurs enfants, qui sont souvent parties de chez elles dans l'urgence en n'emportant que le minimum.

L'équipe intendance a également un rôle crucial dans l'autonomisation des femmes dans leur nouveau logement : tout au long de leur hébergement, elle aborde régulièrement, notamment lors des repas du mardi soir, les questions liées à l'aménagement de leur nouveau logement, sa tenue, son organisation, le budget, *etc*. Au moment de la sortie de la maison d'accueil, elle prend un temps spécifique pour accompagner la femme et répondre à ses questions. Elle participe également aux déménagements et à l'aménagement des familles dans leur nouvel appartement.

# 5.4. Mission spécifique "soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Nos deux maisons d'accueil ont obtenu de la part de la Cocof, la reconnaissance de la mission spécifique de soutien aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Cette reconnaissance nous a permis d'augmenter d'un mitemps l'équipe de chaque maison d'accueil.

Nous n'avions évidemment pas attendu cette reconnaissance, qui date de 2018, pour mettre en place un suivi spécifique pour les femmes et les enfants. Toutes les équipes du CPVCF sont formées au Processus de Domination Conjugale qui est un outil d'évaluation de la dangerosité des situations de violences conjugales. Cet outil nous permet également d'avoir une vision et un langage communs.

Cette mission est donc, en réalité, remplie par l'ensemble des équipes et se développe dans les suivis individuels mais également dans les animations, ateliers de groupe.

# 5.5. Le post-hébergement

Le suivi post-hébergement est une mission de base dans le décret régissant l'agrément des maisons d'accueil Cocof. Il est fixé à 3 mois renouvelables deux fois à la suite d'une évaluation. La durée maximum est de 9 mois. À la fin de cette période, si la dame est encore en demande de soutien, celui-ci se fait dans le cadre de l'aide aux justiciables au sein du service ambulatoire. Ce suivi permet une continuité du travail effectué en maison d'accueil soit un soutien psychosocial, administratif, juridique et économique. La différence majeure avec le suivi en maison d'accueil est que la personne doit prendre rendez-vous. Les dames savent cependant que nous restons disponibles par téléphone ou par mail en cas de besoin. Dans certaines situations et à la demande de la dame, nous pouvons faire des visites à domicile ou des accompagnements dans différents services. En effet, nous favorisons l'orientation vers des services de proximité.

Au Refuge et à la Petite Maison, pour l'année 2023, nous avons accompagné des dames dans le cadre du posthébergement. 2 dossiers ouverts en 2022 ont été clôturés en 2023. Aucun dossier ouvert en 2022 n'a été clôturé la même année. 6 dossiers ouverts en 2022 le sont encore en 2023. 4 personnes ayant été suivies en posthébergement et ayant atteint la durée maximale de 9 mois sont actuellement toujours accompagnées dans le cadre de l'aide aux justiciables.

À la Parenthèse, pour l'année 2023, nous avons accompagné des dames dans le cadre du post-hébergement : 9 dossiers ouverts en 2022 ont été clôturés en 2023. 6 dossiers ouverts en 2023 et ont été clôturés la même année. 7 dossiers ouverts en 2023 seront clôturés en 2024

# 6. Prévention et émancipation

# 6.1. L'éducation permanente

#### 6.1.1. L'accompagnement dans une démarche d'émancipation

Le développement de l'action d'éducation permanente visé par le décret concerne essentiellement la vie associative, considérée comme un champ, avec une identité et des modes d'action et d'organisation propres. L'association qui sollicite une reconnaissance doit inscrire ses actions dans la perspective définie à l'article 1er du décret dont la place est centrale. Cet objet est assuré par le soutien aux associations qui ont pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société
- des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation
- des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique

La démarche des associations visées par le décret s'inscrit dans une perspective d'égalité et de progrès social, en vue de construire une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire qui favorise la rencontre entre les cultures par le développement d'une citoyenneté active et critique et de la démocratie culturelle.

Le public des activités doit être un public principalement adulte. L'article 1er, 9° de l'AGCF du 30 avril 2014 définit le public adulte comme public composé à **60% au moins de personnes âgées de 18 ans et plus....**"

# 6.1.2. Nos thématiques d'action : les violences conjugales et l'exclusion socio-culturelle

L'éducation permanente au sein du CPVCF est guidée par l'Axe 1 du Décret : Participation, éducation et formation citoyennes) se travaille autour de deux thématiques d'actions : "l'exclusion socio-culturelle" et "les violences conjugales".

Le CPVCF met en place différents espaces d'expressions et de discussions collectives afin de permettre aux femmes de développer le pouvoir d'agir sur leur existence, tant au niveau individuel que collectif et, de devenir actrices de leur vie. Ces espaces d'expressions et d'actions leur permettent également de participer à la vie sociale, culturelle, politique et économique.

D'autre part, à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique :

".....Condamnant toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique; Reconnaissant que la réalisation de jure et de facto de l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément clé dans la prévention de la violence à l'égard des femmes ; STCE 210 – Violence à l'égard des femmes et violence domestique,

Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation; Reconnaissant que la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre, et que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes »

Reconnaissant avec une profonde préoccupation que les femmes et les filles sont souvent exposées à des formes graves de violence telles que la violence domestique, le harcèlement sexuel, le viol, le mariage forcé, les crimes commis au nom du prétendu « honneur » et les mutilations génitales, lesquelles constituent une violation grave des droits humains des femmes et des filles et un obstacle majeur à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Reconnaissant les violations constantes des droits de l'homme en situation de conflits armés affectant la population civile, et en particulier les femmes, sous la forme de viols et de violences sexuelles généralisés ou systématiques et la potentialité d'une augmentation de la violence fondée sur le genre aussi bien pendant qu'après les conflits. Reconnaissant que les femmes et les filles sont exposées à un risque plus élevé de violence fondée sur le genre que ne le sont les hommes.

Reconnaissant que la violence domestique affecte les femmes de manière disproportionnée et que les hommes peuvent également être victimes de violence domestique.

Reconnaissant que les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violence au sein de la famille;

Comme stipulé dans différents textes, notre société patriarcale produit des inégalités structurelles entre les femmes et les hommes. Notre travail au sein du CPVCF en matière d'éducation permanente vise l'émancipation individuelle et collective des femmes pour un changement de notre société.

Nos animations permettent aux femmes maintenues dans des situations de domination :

- d'acquérir des savoirs et compétences nécessaires à l'autonomie, la compréhension de la réalité sociale qu'elles vivent individuellement et collectivement, de développer leur esprit critique et la capacité à s'engager activement dans la vie sociale, culturelle et économique ;
- de s'impliquer dans des actions collectives visant l'amélioration et la transformation de leurs conditions de vie, dans une visée d'émancipation et d'autonomie tant individuelle que collective.

Pour arriver à ce changement collectif nous nous sommes données *des* objectifs en définissant selon plusieurs axes de travail dans chaque projet/groupe au sein du CPVCF :

Un axe *expressif* (permettre aux femmes de se dire, de se raconter, de se faire entendre, seules ou collectivement afin de déculpabiliser de ce qu'elles vivent).

Un axe *relationnel* (permettre aux femmes de créer des liens entre elles, d'échanger, de se construire ensemble tout dans un climat de confiance)

Un axe *cognitif* (permettre aux femmes d'accéder à un meilleur niveau de savoir ou savoir-faire, pour être plus autonomes dans leur quotidien, notamment dans la période de post hébergement et de développer leur esprit critique).

Un axe *réflexif* (permettre aux femmes de cheminer, de poser un regard nouveau sur leurs parcours, pour avancer vers leur émancipation et reconstruction suite aux violences conjugales).

Un axe *action* (permettre aux femmes de poser des choix conscients et réfléchis, devenir auto déterminée, de se fixer des objectifs clairs et de mettre en œuvre les compétences nécessaires pour agir, seules et/ou collectivement).

#### Thématique 1 : Les violences conjugales.

Celle-ci est travaillée dans tous les groupes au sein du CPVCF. Néanmoins, nous la travaillons davantage au sein de nos maisons d'accueils (la Parenthèse et le Refuge) avec les femmes hébergées, chaque jeudi soir.

Etant donné qu'il y a des entrées et des sorties au sein des maisons d'accueil, les participantes du groupe changent régulièrement. Donc, il est nécessaire de mettre en place les conditions favorables en matière de dynamique de groupe pour que les femmes puissent parler de leur vécu concernant les violences de manière collective. Nous avons développé des méthodologies propres en éducation permanente pour que ces groupes de réflexion soient des espaces sécures où une certaine confiance entre les participantes peut se mettre en place.

Les femmes sont mises dans un processus d'enrayement du processus de victimisation qui est inhérent aux violences conjugales et sont invitées dans le même temps, à entamer un processus de dévictimisation.

Pour pouvoir faire ce travail de dévictimisation et de reconstruction, différentes thématiques sont abordées via 4 modules d'animation :

- **1. La socialisation des femmes** et les rôles stéréotypés, l'éducation sexiste, les relations de pouvoir et de domination de genre. Il s'agit ici de se demander comment ces rôles ancrés et profondément sexistes ont influencé les violences conjugales.
- 2. Les dominations et les emprises : Lors de ces animations, nous construisions à partir de leur vécu, des clés de lecture des violences conjugales, notamment la compréhension de processus de l'emprise et de déprise, les stratégies de domination de l'agresseurs et les positionnements de protection des victimes, les cycles des violences conjugales, etc. Ce qui est important dans cette thématique est la différence entre un simple conflit et les violences conjugales. Il faut donc mettre en évidence les nombreuses stratégies qu'elles ont mis en place pour leur survie à elles et celle de leurs enfants, ainsi que les stratégies pour se déculpabiliser et renforcer leur pouvoir d'action.
- **3.** Les impacts des Violences Conjugales (VC) sur leurs identités de femmes aux niveaux social, économique, juridique, psychologique. Lors de ces animations, les femmes découvrent souvent les émotions primaires, décortiquent les traumatismes qu'elles ont subi et elles prennent conscience des effets délétères sur leur santé psychologique et physique. En effet, on constate des impacts importants sur leur confiance en elle. Autrement dit, leur estime d'elles-mêmes est souvent très basse, voire détruite à la suite des VC.

Souvent elles se culpabilisent et pensent qu'elles sont les seules responsables de leur situation. Le travail d'accompagnement en groupe permet de déculpabiliser celles-ci et d'identifier les points communs de leurs histoires.

**4. Le besoin de reconstruction** est une thématique indispensable. Nous travaillons avec les femmes sur la manière de repérer et de déterminer leurs besoins, comment mettre les limites pour se protéger soi et ses enfants, se reconnecter avec son corps et son bien-être. Le besoin de reconstruction est très complexe. Nous travaillons également sur l'identification du réseau de soutien des femmes et sur la reconstruction de la confiance envers les institutions de première ligne.

Parmi cette thématique, voici les projets phares mis en place en 2023 :

A partir de animations d'éducation permanente, nous avons pu développer des projets phares, certains entamés dès 2021 et qui perdurent en 2023. Ces projets sont le fruit du travail des femmes hébergées en maisons d'accueil, ainsi que celles qui sont suivies en ambulatoire et en post-hébergement.

#### L'atelier de réalisation d'une capsule vidéo de sensibilisation

Tel qu'énoncé ci-haut, l'axe des violences institutionnelles est amplement ciblé dans le travail d'éducation permanente que nous menons avec nos bénéficiaires. De ce fait, la direction du CPVCF a lancé l'initiative d'une campagne de sensibilisation via la réalisation d'une capsule vidéo, en collaboration avec la Mission locale de la Ville de Bruxelles. La vidéo sera diffusée le 8 mars 2024, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, et dénoncera les violences institutionnelles auxquelles les victimes de violences conjugales font face. La création de la capsule s'est ancrée dans une méthodologie d'éducation permanente, en impliquant les femmes dans toutes les étapes de la réalisation de la vidéo. Au cours de 5 ateliers, les participantes ont choisi le thème de la capsule, ont co-crée le scénario, ont rencontré les actrices et ont participé au tournage de la dernière scène. Ce projet, mené avec l'aide de bénévoles étudiantes en dernière année de cinéma, a permis aux femmes d'effectuer un travail d'identification des multiples impacts des violences conjugales, et de pouvoir apprendre des manières créatives d'exprimer leurs revendications. En février 2024, nous allons procéder aux enregistrements des voix en off (dites par les femmes) et finaliser le tournage.

#### Le groupe ESSPER (Epouse Sans Papiers et Survivantes des Victimes des Violences Conjugale)

Le travail spécifique avec les femmes victimes de violences conjugales dans un parcours de migration devienne des Sans Papiers. En effet, ce sont des femmes migrantes qui viennent par le regroupement familial et vivent sous un statut juridique précaire, car elles doivent attendre cinq ans pour obtenir un statut juridique stable. Le CPVCF travail de longue date sur cette réalité, car beaucoup des victimes viennent via les questions des violences conjugales dans un parcours de migration par ce biais dans notre Centre. En 2022, le groupe ESSPER a développé une conférence gesticulée, qui a été représenté par les femmes lors d'un évènement le 8 mars 2023 à l'espace public. Cette conférence gesticulée est un outil de sensibilisation pour le grand public, afin de mettre en lumière leurs réalités spécifiques des violences en migration, ainsi de dénoncer les inégalités structurelles engendrées par les lois migratoires en Belgique. Surtout ces femmes ont souvent très peu de réseau autour d'elle et elles ont été coupé de leur entourage par Monsieur. Ce groupe leur permet de recréer des liens et être soutenues dans un réseau de solidarité entre femmes pour faire leur démarches concrètes, mais surtout de visibiliser leurs situations spécifiques des femmes migrantes, de sensibiliser le grand public, de dénoncer des lois migratoires injuste et racistes et ainsi aussi de développer leur pouvoir d'agir.

Le projet "Femmes expertes de leur vécu" lancé en 2022 a été consolidé davantage en 2023. Concrètement, le CPVCF a construit avec les femmes survivantes des violences conjugales suivi par le Centre, ainsi que certaines femmes, anciennement hébergées, un projet de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels. Pour ce faire, les femmes témoignent de leurs parcours, en tant que victimes, auprès des institutions et des acteurs de première ligne. Par exemple, le CPVCF a réalisé des actions de sensibilisation auprès de l'Ecole Régionale de la Police à Bruxelles, et a constaté un impact positif auprès des professionnels visés. Donc, nous avons décidé de

poursuivre ce projet en 2023 pour que d'autres victimes puissent participer à ce travail fondamental de sensibilisation des professionnels dans le secteur de la justice, le secteur de la santé, le secteur de formation et de l'enseignement. Dans cette perspective, nous avons construit un module de formation composé de 6 séances dans le dessein de former des femmes à l'exercice du témoignage et de la prise de parole en public, dans une démarche empouvoirante. En effet, nous avons pu former 13 femmes dont 11 femmes se sentent capable de témoigner.

Concrètement, nous avons pu sensibiliser auprès de l'ERIP:

Quand	Nombre de professionnels sensibilisés	Nombre de participantes
15 février 2023	30	4
20 février 2023	35	3
2 mai 2023	50	4
4 juillet 2023	10	3
27 septembre 2023	40	3

Les professionnelles du secteur de la santé et secteur Socio-culturel:

Où	Quand	Nombre de professionnels	Nombre de participantes
		sensibilisés	
Haute Ecole libre de	16 mars 2023	15 personnes	3
Bruxelles, Ilya Prigogine,			
Section Santé			
Communautaire			
Equipe Entr'Aide	29 mars 2023	25 personnes	3
Marolles			
Maison Médicale	20 juin 2023	15 personnes	3
Molenbeek			
ULB Certificat Violences	13 octobre 2023	25 personnes	3
Cobeff	23 novembre 2023	60 personnes	3

Nous avons eu l'occasion de rencontrer la ministre fédérale, Marie-Colline Leroy dans son cabinet pour témoigner de vécu des survivantes des féminicides le 20 novembre 2023.

# Thématique 2 : L'exclusion socio-culturelle.

Celle-ci est travaillée de manière transversale. En effet, les femmes qui sont accompagnées par le Centre sont rassemblées par un point en commun : elles sont sur le chemin de la reconstruction. Cela passe la création de liens entre les femmes, en d'autres termes par la création de sororité entre les survivantes. Ce travail passe par un

accompagnement collectif. Les femmes transmettent leurs connaissances et leurs savoirs à d'autres femmes. Le Centre offre tous les vendredis un espace d'expression aux femmes, la possibilité d'élaborer des projets et des sorties culturelles pour mieux se situer dans leurs parcours de reconstruction à la suite des violences conjugales.

A la fin de l'année 2022, les femmes ont souhaité travailler sur un cahier de "bons plans" afin de renforcer cette sororité et de se transmettre les bonnes adresses et les pistes d'action à d'autres femmes. Ainsi, au cours de l'année 2023 le projet "Ça, c'est un bon plan !" est né. Une liste matérielle d'adresses a été réalisée selon les secteurs suivantes : la santé et le droit, la jeunesse (crèches, activités extra-scolaires), l'accès à la culture, le bienêtre, le logement, l'accès aux biens et services privés (colis alimentaires, cours de sport, etc.) et la mobilité (transports en commun). Les femmes ont souhaité de visiter certains services, croiser les informations et surtout identifier collectivement si c'est un bon plan ou pas. Ce projet "ça, c'est un bon plan ! " s'inscrit pleinement dans une démarche en éducation permanente, car le guide s'articule autour du droit des victimes à se reconstruire. Ce projet s'inscrit dans un travail revendicatif et politique en vue des élections en 2024. Il reste à confectionner le guide afin de le diffuser auprès les femmes. Néanmoins, l'idée de la réalisation de ce guide sera une priorité en premier semestre 2024.

Le projet sur la parentalité et la coparentalité est né d'un besoin criant vis-à-vis de l'accompagnement des mères célibataires et victimes de violences conjugales. En conséquence, l'équipe de l'éducation permanente a initié une première séance destinée à récolter les questionnements des cheffes de famille monoparentale. Une pluie de questions, riches et complexes, en est ressorti. Les membres de l'équipe ont donc entamé un travail de réflexion avec les femmes afin de classer ces questions selon différentes catégories, telles que les besoins spécifiques des enfants, la communication avec les enfants, l'autorité parentale, l'implication du père, les visites chez le père, les violences institutionnelles, etc. Pour commencer à apporter des éléments de réponse concrètes aux femmes, le Centre a organisé une seconde séance avec un éducateur enfant du CPVCF. Il en est ressorti que l'axe le plus problématique selon les femmes est celui des violences institutionnelles. Donc, le Centre a réalisé une troisième séance avec Maître Haquin, Avocate spécialisée en matière de violences conjugales. Clos par une séance-bilan en décembre, cet atelier va poursuivre sa belle lancée en 2024.

Afin de lutter contre l'exclusion socio-culturelle, le CPVCF a organisé également tout au long de l'année 2023 des visites culturelles, notamment en matière des droits des femmes. Par exemple, nous avons visité plusieurs musées, tels que le musée Art & Histoire avec l'expositions Shin Hanga, le musée Magritte, le musée Horta et le musée des Sciences Naturelles. Chaque fois, nous avons pu réfléchir avec les femmes que l'accès à la culture est un droit fondamental et de faire vivre ces droits avec leurs enfants et l'importance d'y accéder en famille. De plus nous avons pu participer à la journée de réflexion Article27 où nous avons pu faire découvrir ce dispositif.

En 2023, nous avons eu l'occasion de participer aux festival Théâtre Nomades avec un groupe de 25 femmes dans le Bois de Cambre. Cet évènement a permis aux femmes de découvrir les Arts Vivantes. En été, nous avons organisé des sorties et des activités extérieures avec les femmes et leurs enfants pour permettre de s'évader en groupe, en famille.... Notamment une journée détente à Ostende, une journée croisière au Canal de Bruxelles avec un arrêt au Parc de trois Fontaines à Vilvoorde et une

journée découverte à la ferme "Nos Pilifs". Ce sont des sorties ou les femmes peuvent tisser des liens de solidarités entre elles et entre leurs enfants.

Nous avons eu la chance de participer au spectacle "Merveille" dans le cadre de médiation culturelle avec le Théâtre Martyr. En effet, plusieurs femmes ont participé au filage et aux ateliers de création avec la metteuse en scène, Jeanne Dandoy et ensuite nous avons pu assister au spectacle avec une trentaine des femmes. Le fait de pouvoir rentrer dans un théâtre, de voir les coulisses, d'échanger avec la metteuse en scène et ensuite voir le spectacle a permis aux femmes d'avoir accès à ce milieu culturel, souvent inaccessible à notre public. Ce projet a permis de montrer que les questions des violences conjugales peuvent être traité de manière artistique et que les messages, les paroles des victimes peuvent être transmis de manière différente.

Nous avons eu l'occasion de mettre en place des ateliers de **création des Slam** animé par la poétesse Marie Darah en collaboration avec le théâtre Rideau. Les femmes ont pu écrire des slams et ensuite se sont exercées pour les slamer en face du groupe. Finalement trois femmes du groupe ont pu slamer leur texte lors de "scène ouverte" au théâtre Rideau avec Marie Darah. Le groupe a pris la décision de créer un slam collectif à partir de leurs textes individuels pour exposer leur vécu à un grand public. Ce texte de slam a été imprimé sur une bâche et présenté lors de la journée Article27. Notre projet est de mettre en valeur ce slam dans nos différentes rencontres et évènements pour dénoncer les violences conjugales de manière collective.

"...Avant de me juger, goutez à ce que j'ai gouté.

Toi qui bois une tasse de café, ton homme à tes côtés, ce n'est pas comme moi qui bois un poison qui tue.

Violence conjugale, inceste, les enfants maltraités...

Je suis triste, déprimée, vidée, épuisée, étouffée, conditionnée, télécommandée, téléguidée... Je te tourne le dos et je m'en vais.

Tu ne m'as pas cassée, tu m'as fait grandir.

Quand vous êtes là, mes sœurs, mon cœur vibre.

Quand on est ensemble, la force se transforme en espérance..."

(Groupe éducation permanente du CPVCF)

Pour conclure, le processus de préparation pour les manifestations du 8 mars et du 25 novembre, représente un moment clé chaque année. En effet, nous avons mis en place des ateliers reprenant l'histoire et le sens de ces Journées internationales, leur ancrage dans le tissu associatif bruxellois, des ateliers pour faire émerger les revendications collectives, afin de créer un changement politique, ainsi que des ateliers de création des pancartes. Ces actions visent un changement de la société à travers les revendications des survivantes. Ces revendications sont principalement tournées vers la justice, la

politique, la protection des femmes migrantes, la reconstruction et la réparation des victimes et la prévention des violences conjugales.

Ce travail de revendications politiques s'inscrit avant tout dans une démarche interne et réflective au sein des instances du CPVCF (CA, AG, l'équipe de direction), afin de porter la parole des femmes à l'extérieur, auprès des décideurs politiques. *In fine*, l'objectif est de pouvoir changer la politique de prévention des VC, ainsi que la prise en charge des victimes en Belgique.

#### PRevention et Emancipation

# 6.2. Le projet CRUSH

Depuis décembre 2021, le CPVCF travaille en partenariat avec SOLFEM (Solidarité Femmes, à La Louvière) et le CVFE (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion, Liège) dans le cadre d'un appel à projet visant à « reconnaitre des collectifs d'associations luttant contre les violences faites aux femmes ». Dans ce cadre, les 3 associations liées par leur histoire militante commune et leurs expertises complémentaires, ont construit et implémentent deux projets :

- 1. CRUSH Pour des relations amoureuses saines et égalitaires chez les jeunes
- 2. Plaidoyer commun pour un meilleur accompagnement des victimes de VCI

CRUSH – Pour des relations amoureuses saines et égalitaires chez les jeunes

CRUSH vise à promouvoir les relations amoureuses saines et égalitaires chez les jeunes en leurs proposant un espace où parler, se questionner, développer des clefs de lecture, identifier des ressources et surtout où imaginer des relations amoureuses qui soient épanouissantes, ou tout le monde gagne.

Pour mener le projet, le CPVCF, SOLFEM et le CVFE ont établi des partenariats avec des organismes de jeunesse implémentés sur les territoires d'action des 3 associations, tels que des Maisons de Jeunes (MJ) et Service d'Accueil en Milieu Ouvert (AMO). Ces partenariats ont permis de créer un pont entre deux secteurs (lutte conte les VCI et jeunesse) et deux expertises (approche féministe des VCI et formation de « CRACS »- Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaire) pour coconstruire et implémenter :

- · Un dispositif de formation visant à outiller les équipes des MJ et AMO à aborder et promouvoir les relations amoureuses saines et égalitaires, détecter, protéger/responsabiliser et orienter les jeunes victimes, auteurs et témoins de violences dans les relations amoureuses ;
- · Un dispositif d'animation à finalité créative visant à permettre aux jeunes membres des MJ et AMO partenaires de parler, se questionner sur les injonctions à la féminité et à la masculinité, développer des clefs de compréhension des VRA, identifier des ressources, et enfin de s'exprimer sur les relations amoureuses.

2023 a vu la première « saison » de CRUSH se terminer, elle rassemblait 6 MJ, soit 40 professionnel.les formé.es et 50 jeunes touché.es. 2023 a également permit d'évaluer et d'améliorer les dispositifs. Ainsi, un module portant sur les masculinités, les discours masculinistes et la responsabilisation des auteurs est ajouté au dispositif de formation (en collaboration avec Praxis). Dans le dispositif d'animation, les animations sur les masculinités en collaboration avec le Monde Selon les Femmes et Karim Ait Gacem ont été retravaillées ainsi que les animations d'auto-défense féministe pour cibler encore plus les réalités des jeunes.

Enfin, à l'automne 2023, la « saison » 2 de CRUSH a quant à elle commencé avec cette année 4 MJ et 1 AMO comme partenaires et se terminera à l'été 2024.

Plaidoyer commun pour un meilleur accompagnement des victimes de VCI

En 2023, la Collective s'est également mise au travail sur le deuxième projet de cet appel à projet. Celui-ci vise à rassembler les expertises dans le but d'élaborer un plaidoyer commun et partagé par les 3 associations sur des thématiques précises touchant aux missions des 3 associations, à savoir :

- 1. Les violences conjugales dans un parcours migratoire et les risques liés à la double victimisation ;
- 2. L'autorité parentale conjointe en contexte de VCI et son impact sur les enfants ;
- 3. Les violences post-séparation dans un contexte de VCI préexistant et leurs conséquences sur les victimes adultes et enfants.

En 2023, le Comité de Direction rassemblant les 3 directions des associations a établi la méthodologie pour la réalisation de ce plaidoyer. Ainsi, chaque association porte une des 3 thématiques sur laquelle elle détient une expertise qui lui permet d'élaborer une note de contextualisation et de recommandations. En 2023, ces notes ont été (presque) finalisées ce qui permettra d'organiser des rencontres en inter-associations avec les travailleur.euses spécialisé.es sur ces thématiques en vue de compléter et bonifier les recommandations.

Ce projet aboutira en 2024 avec la publication d'un Mémorandum reprenant les recommandations clefs portées par la Collective sur ces thématiques. Il donnera lieu à un plaidoyer porté devant les gouvernements en formation à l'issue des élections de 2024

# 7. Les conventions de collaboration liée aux logements

#### 7.1. Les SISP

Comme le prévoit la législation des sociétés immobilières de service public, des conventions annuelles de collaboration entre les SISP et les maisons d'accueil permettent les dérogations Article 36.

Ces dérogations donnent accès en priorité à des logements sociaux à des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales qui sont hébergées en maison d'accueil depuis au moins 3 mois.

Le principe est que la maison d'accueil propose des candidatures aux SISP avec lesquelles elle a signé une convention en envoyant une demande de dérogation ainsi qu'un rapport social. La décision d'attribution revient évidemment à la SISP en fonction de sa capacité à répondre à la demande de dérogation.

Pour l'année 2023, le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales a signé 2 conventions :

Nom de l'organisme	Nombre de logements
Comensia	2
Foyer du Sud	6

# 7.2. Le Fonds du logement

Suite à la prolongation de la convention qui nous lie au Fonds du Logement, nous avons proposé à trois familles d'intégrer en priorité des logements du Fonds. Les logements ainsi obtenus permettent aux familles de se stabiliser sur du long terme.

#### 7.3. L'AIS Baïta

Cette année, notre collaboration avec l'AlS Baïta a été maintenue et nous nous en réjouissons. Nous avons maintenu le système d'attribuer un bail de maximum 3 ans à chaque femme ou famille. Ce délai de 3 ans leur permet, en principe, de se poser quelque peu, de stabiliser leur situation et parfois reprendre une formation ou trouver un emploi. L'évolution de leur situation doit également leur permettre de trouver un logement sur du long terme. Cette sortie de logement est accompagnée par les équipes si les femmes en font la demande.

Ce système nous permet d'avoir une certaine rotation dans les logements.

En 2023, une famille a quitté un logement ce qui nous a permis de faire sortir une famille d'une des deux maisons d'accueil.

# 7.4. Logement communal d'Ixelles

Cette année, nous n'avons pu « activer » une dérogation grâce à une convention de collaboration avec la commune d'Ixelles. Cette dérogation nous permet de proposer une candidature tous les 3 ans et cette dernière avait été activée en 2022. Nous devrons donc patienter jusqu'en 2025 pour réintroduire une nouvelle dérogation. Cette collaboration permet néanmoins une sortie stable et de longue durée pour la famille qui en bénéficie.

# 8. Le réseau

# 8.1. Fédération et plateformes

#### 8.1.1. L'A.M.A.

Le Centre est membre actif de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri, l'AMA, qui regroupe la majorité des maisons d'accueil de Bruxelles et de Wallonie.

L'AMA réunit ses membres pour défendre leurs intérêts auprès des autorités subsidiantes et des instances qui œuvrent dans l'accueil et l'accompagnement des plus démuni.e.s.

L'association sensibilise sur la problématique des sans-abri et les activités des maisons d'accueil. Elle se préoccupe également d'établir des ponts entre les différents services qui se préoccupent des personnes en grandes difficultés.

# 8.1.2. Task Force Violences conjugales

Cette Task Force, créée lors de la crise Covid 19 en mars 2020, continue d'exister en 2023. Par contre, la fréquence des réunions s'est fortement réduite en passant à une réunion en visioconférence par trimestre.

#### Pouvoirs institutionnels et associations

Cette Taskforce réunit les représentants des Ministres compétents en la matière, les administrations ainsi que les associations représentant la société civile :

Les Ministères et Administrations	Les Associations
cabinet Morreale	Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales
Cabinet Linard	Ligne d'écoute Violences Conjugales
Cabinet Glatigny	Solidarité Femmes et Refuge pour femmes battues La Louvière
Cabinet Trachte-Maron	Collectif contre les violences familiales et l'exclusion Liège
Cabinet Ben Hamou	Praxis
Direction de l'Egalité des chances FWB	Fédération AMA
Service des Affaires sociales de la Cocof	Fédération ARCA
Service d'appui de lutte contre les violences entre partenaires, SPW	
Equal Brussels	

#### Les missions :

La Task force a maintenu plusieurs missions :

Suivre l'évolution de la situation sur le terrain tant au niveau des lignes d'écoute, des chats, des hébergements en maisons d'accueil.

Dresser un relevé le plus exhaustif possible des actions locales, tant communales que régionales, provinciales.

Être le relais de certains points vers la Conférence Interministérielle Droits des femmes et vers certains Ministères spécifiques, tant fédéraux ou communautaires que régionaux.

#### 8.1.3. Plateforme Nationale de la Société Civile

En 2023, la Plateforme, installée fin 2022, a commencé son travail en se réunissant quasiment une fois par mois.

En résumé, les actions de la Plateforme sont les suivantes :

Adoption du règlement d'ordre intérieur qui fixe le cadre de son travail.

Lancement d'un appel à candidature pour l'occupation du poste de chargé de projet.

Remise d'un avis, à la demande de Madame Schlitz sur l'avant-projet de loi sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences qui les précèdent.

Constitution de 3 GT:

GT Secrétariat qui s'est concentré sur l'élaboration de la fiche de poste et du processus de recrutement de la

personne en charge du secrétariat de la Plateforme

GT ROI: Règlement d'Ordre Intérieur

GT Méthodologie pour la rédaction du rapport intermédiaire :

Ces 3 GT permettent de travailler sur les avis et recommandations qui font l'objet d'un rapport intermédiaire. Les

asbl de la Plateforme se sont réparties dans les GT selon leur domaine d'expertise. Les GT sont :

« Cadre conceptuel : gendermainstreaming et intersectionnalité »

« Coordination, soutien aux asbl de terrain (reconnaissance et soutien financier) et collecte des données »

« Protection des victimes et des enfants »

En décembre 2024, Remise du rapport intermédiaire tels que prévu dans les missions de la Plateforme

En 2024, il est déjà prévu que le Plateforme continue son travail d'analyse mais aussi rencontre le GID pour établir

ensemble les procédures de collaboration

Pour rappel, les associations actives dans la Plateforme sont : Centre de Prévention des Violences Conjugales et

Familiales, Chayn Belgique, Fédération des Centre de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes,

Femmes de droits asbl, Frauenliga/Vie Féminine VoG, Garance, GAMS Belgique (Groupe pour l'Abolition des

Mutilations Génitales féminines), Isala asbl, La Voix des Femmes, Nederlandstalige Vrouwenraad, Plan

International BE, Plateforme Citoyenne pour une Naissance Respectée (PCNR), Pôle des Ressources en violences

conjugales/ Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Praxis, Sensoa et Vzw Zijn - Beweging tegen

geweld-MoveMen.

Missions de la Plateforme

Les associations reconnues ont ainsi pour missions à travers la Plateforme :

D'adopter un avis officiel concernant l'implémentation du PAN 2021-2025 lors des rapports

intermédiaires et finaux prévus dans le cadre de l'évaluation du PAN 2021-2025 ;

D'examiner la mise en œuvre et les problèmes éventuels relatifs à l'application pratique du PAN 2021-

2025 en formulant des avis spécifiques ;

De répondre aux sollicitations soumises par le GID ou le futur Centre d'Expertise Multidisciplinaire (CEM)

ou d'agir de sa propre initiative et leur apporter, le cas échéant, une expertise concernant la mise en

œuvre des mesures du PAN 2021-2025.

Les associations reconnues au sein de la plateforme nationale s'engagent à collaborer avec toute autre association

non représentée au sein de la plateforme pouvant s'avérer pertinente dans le cadre de leurs activités et de leurs

travaux.

En étant membre de la plateforme nationale, l'association s'engage notamment à :

53

- Participer aux réunions de la plateforme ;
- Mettre à disposition l'expertise de son association pour alimenter les travaux de la plateforme ;
- Faire le lien avec d'autres associations non-membres de la plateforme afin que les expertises de ces associations soient également prises en compte lors des travaux de la plateforme ;
- Contribuer à la rédaction des avis pour lesquels la plateforme est mandatée ;
- Participer aux groupes de travail initiés par le GID lorsque celui-ci sollicite l'implication de la plateforme.

Le règlement d'ordre intérieur précité précise les engagements de la plateforme et les interactions mises en place entre la plateforme et la GID et, une fois créé, entre la plateforme et le CEM. Les modalités d'articulation entre le GID et la plateforme prévues lors des évaluations intermédiaires et finales du PAN 2021-2025 sont également précisées au sein du règlement d'ordre intérieur de la plateforme.

# 8.2. Groupe de travail (GT)

#### 8.2.1. Approche intersectorielle en matière de violences intrafamiliales

Le Centre participe depuis 2018 au groupe de travail « Approche intersectorielle en matière de violences intrafamiliales » car il est persuadé de la nécessité de travailler avec les différents intervenant.e.s qui gravitent autour de la famille concernée par les violences conjugales et intrafamiliales dans l'intérêt, avant tout, de la sécurité de la victime seule ou avec enfant(s). Il a signé en 2019 la Déclaration d'Intention qui l'engage dans ce travail de réflexion en vue de constituer une concertation de cas. Le projet devait se poursuivre en 2020 mais la pandémie l'a mis temporairement à l'arrêt.

Le travail a repris en 2022 et s'est poursuivi en 2023 par des réunions régulières. Le travail se fait dans les deux langues officielles à Bruxelles, à savoir le français et le néerlandais. Outre cette question linguistique, nous constatons les différences assez importantes dans le fonctionnement des institutions tant publiques que privées francophones et néerlandophones. Ces différences sont un « ralentissement » à l'évolution de ce travail car nous devons sans cesse adapter les décisions aux réalités de fonctionnement de chaque partie linguistique. Néanmoins, la motivation est toujours présente et le projet se poursuit.

Le groupe de travail a travaillé tout le long de l'année à la création du Protocole de concertation de cas de violences intrafamiliales au sens de l'Article 458ter du Code Pénal.

Ce protocole définit les conditions dans lesquelles une concertation de cas peut être organisée. Ce protocole détermine les situations qui pourraient être prises en charge par cette concertation dans sa phase de test :

- La situation doit concerner des violences dans le couple et être connue par le Parquet de Bruxelles
- La situation doit être considérée comme complexe, à savoir qu'elle implique des répétitions de faits, de plaintes réciproques et/ou de précédents judiciaires pour les mêmes faits
- Le cas implique la présence de personnes mineures, victimes directes ou indirectes.

Le protocole détermine également les fonctions, rôles et pouvoirs des différents intervenants de la concertation de cas et détermine les outils (notamment les grilles d'évaluation des risques qui seront utilisées lors de la concertation.

La création de ce Protocole a pris toute l'année 2023 mais a été entériné par le Parquet de Bruxelles et a pu être signé par tous les partenaires le jeudi 14 décembre 2023 dans les locaux de Safe Brussels.

En 2024, cette phase test va être mise en place et la Concertation envisage de traiter 10 situations réelles pour ensuite évaluer le processus.

Le Centre y aura une part active en étant présent dans le comité d'accompagnement mais également dans la concertation de cas elle-même.

# 8.2.2. Détection, Prise en charge et Orientation des violences conjugales et sexuelles :

En décembre 2018, la Fédération laïque des centres de planning familial (FLCPF) nous a conviés à une première réunion ayant pour but de nous présenter leur projet **DPO**: ce dernier a pour but d'améliorer la **D**étection des violences conjugales et sexuelles, la **P**rise en charge et l'**O**rientation des victimes. L'objectif final est de coproduire des outils à destination des associations et services de première ligne actifs à Bruxelles et en Wallonie.

Aussi, la FLCPF aspire à réunir un large panel de partenaires qui peuvent être confronté.e.s dans leurs pratiques de terrain, directement ou indirectement, à ces situations de violence, sans toujours avoir les clefs pour réagir efficacement. Il s'agit d'un projet intersectoriel (social, santé, police, justice) qui se veut collaboratif, avec une large participation et coproduction des associations et services concernés.

En 2023, le Centre a continué à suivre ce projet non seulement au niveau des réunions du GAM (comité de pilotage) mais également dans l'animation des séances de présentation de l'outil DPO pour les professionnels.

Ces séances ont toujours été animées par deux personnes, une spécialiste sur la question des violences sexuelles et une autre en violences conjugales. Nous avons participé à des ateliers en journée et également en soirée.

Le projet a aussi consisté en 2023 à :

La création d'un jeu collaboratif d'apprentissage entre pairs qui s'aligne sur les objectifs du projet DPO et vise à ce que :

Les professionnel.les de différents secteurs contribuent à créer un format d'apprentissage adaptatif, représentatif de leur réalité ;

Les professionnel.les de différents secteurs connaissent mieux les pratiques, mandats et difficultés des autres secteurs ;

Les profesionnel.les de différents secteurs aient la possibilité d'améliorer leur accompagnement des victimes quand ils ont en besoin, à leur rythme et en petit groupe.

L'organisation d'un colloque intitulé *Inceste. Ecouter, accueillir et accompagner les victimes*. Ce colloque s'est déroulé le 7 novembre 2023.

#### 8.3. Conventions liées au bien-être des bénéficiaires de nos maisons d'accueil

# 8.3.1. L'Asbl DANA: massage-relaxation

L'équipe de masseurs de Dana vient régulièrement dans les deux maisons d'accueil pour proposer des séances de relaxation et de massage aussi bien pour les enfants que pour les femmes. Des travailleurs du Centre sont présents pour organiser les ateliers, installer les tables de massage et prévoir le planning des personnes qui seront massées.

Lieux	Nombre de séances (2h30)	Nombre de personnes massées
Le Refuge	14	25 adultes et 14 enfants
La Parenthèse	12	40 adultes et 20 enfants

#### 8.3.2. Le volet santé et la Maison médicale du Maelbeek

Des études montrent que les situations de violences ont un impact sur la santé physique et psychologique des victimes. Les symptômes les plus courants sont des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, de la fatigue, des douleurs diffuses, des migraines, des vertiges, de l'hypertension, de l'anxiété ou encore de la dépression. Un grand nombre de victimes sont sous anxiolytiques ou sous somnifères.

Les plaintes liées à ces symptômes ont tendance pour certaines à s'atténuer en maison d'accueil, ce qui indique qu'elles sont liées à des situations de tension nerveuse extrême.

Une attention particulière est également accordée à la santé des enfants. Ils développent des symptômes tels que les troubles du sommeil, les troubles alimentaires, des problèmes de concentration ou encore un retard de langage. L'accent est mis sur l'importance du suivi ONE, d'un pédiatre, d'une visite régulière chez le dentiste, sur l'importance d'une bonne hygiène de vie et la nécessité d'une activité physique.

Chez les adolescent.e.s, l'accent sera mis sur la contraception et la prévention sida, sur l'hygiène de vie (l'alimentation, le sommeil, le sport), sur les dangers de la prise d'alcool et de stupéfiants et les dépendances aux réseaux sociaux, aux jeux vidéo, *etc*.

Pour répondre aux besoins médicaux des femmes et des enfants hébergées dans nos maisons d'accueil, nous travaillons avec la Maison médicale du Maelbeek, qui s'avère être la collaboration la plus ancienne que le Centre a mise en place. En effet, cela fait approximativement 40 ans que nous collaborons et des membres de la Maison Médicale sont membres de notre Assemblée Générale.

La Maison médicale accueille toutes les demandes de consultations et de suivis des femmes et des enfants hébergés dans nos maisons d'accueil. Cette collaboration nous permet d'envoyer en toute confiance les personnes hébergées car nous savons que l'équipe de la Maison Médicale est sensibilisée à la problématique des violences conjugales. Ils sont également les seuls médecins habilités à se rendre dans nos maisons d'accueil si cela s'avère nécessaire.

#### 8.3.3. Les réseaux extérieurs liés aux suivis des familles

Les deux maisons d'accueil entretiennent des collaborations extérieures liées aux suivis des familles. Elles permettent à l'équipe éducative de rencontrer des acteur.trice.s de terrain compétent.e.s. Parmi ceux-ci, une consultation ONE, proche de la maison d'accueil, constitue une infrastructure avec laquelle l'équipe a formalisé une collaboration. L'équipe travaille également avec un service de crèches bruxelloises et prend régulièrement contact avec les CPMS des diverses écoles que les enfants hébergés fréquentent.

#### 8.4. Apports d'expertise

# 8.4.1. Yemaya

En 2023, le Centre a continué d'accompagner Yemaya, cette nouvelle maison d'accueil ouverte en juillet 2022 notamment en supervisant l'équipe de la maison.

Nous sommes également en réflexion avec la direction afin d'éventuellement mutualiser nos forces et compétences. Ce projet n'a pas donné lieu à de modifications de nos fonctionnements respectifs mais la réflexion devrait continuer en 2024.

#### 8.4.2. Plateforme ESPER

La plateforme associative ESPER réunit les ASBL MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie), AWSA (Arab Women's Solidarity Association), et le CIRé (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers). Elle a été créé en 2015 à la demande du Collectif ESPER afin de promouvoir et d'informer les professionnel.le.s du secteur de l'accompagnement social des obstacles que rencontrent dans leur prise en charge les femmes migrantes venues dans le cadre du regroupement familial et qui sont victimes de violences conjugales.

Dans cet optique, formations, interpellation parlementaire, une journée d'étude, un dépilant multilingues à l'intention des femmes migrantes ont été réalisés depuis son installation et un partenariat autour des prises en charges de dossier individuel est continue.

#### 8.4.3. La Marche Mondiale des Femmes

Le CPVCF est membre de la Marche Mondiale des Femmes et a dès lors participé activement à la manifestation du 8 mars 2023, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Le Centre a ainsi eu l'occasion de prendre la parole via le Collectif ESPER afin présenter sur scène sa conférence gesticulée au grand public.

Les femmes hébergées, et celles des groupes d'éducation permanente, accompagnées de nos animatrices et de certains travailleurs ont participé au village féministe en tenant un stand pour sensibiliser le public et ont rejoint en fin d'après-midi la marche qui a traversé la ville en clamant des slogans féministes et des chants préparés en amont collectivement.

#### 8.4.4. La plateforme de lutte contre les violences conjugales de Molenbeek, « Mode F »

Si cette année, une seule réunion de concertation a eu lieu avec la plateforme de lutte contre les violences conjugales à Molenbeek, le partenariat autour de dossiers individuels a été maintenu et s'est avéré très pertinent pour les orientations vers des structures plus adaptées comme la maison des femmes de Molenbeek qui offre des services très diversifiés pour les femmes arabophones complétant ainsi notre accompagnement en éducation permanente et en ambulatoire.

#### 8.4.5. Réseau Mariage et migrations

Le Réseau Mariage et Migration est un réseau de réflexion et d'action mis en place afin de lutter contre différentes formes de mariages, forcés, précoces, arrangés, coutumiers, thérapeutiques, de violences liées à l'honneur et de violences conjugales et intrafamiliales en contexte migratoire, pouvant priver des jeunes filles, des femmes et des hommes de leur liberté de choix.

Dans nos sociétés, le mariage apparaît comme le fruit d'une décision personnelle; pourtant, il renvoie presque toujours à des questions de genre, d'appartenance et d'identité. Dans un contexte migratoire incertain et fragilisant pour les personnes migrantes, le mariage peut devenir un enjeu identitaire majeur allant parfois jusqu'à produire des arrangements matrimoniaux portant atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique des concerné.es.

Face à ce constat, une douzaine d'associations bruxelloises, dont nous faisons partie, ont décidé de se mobiliser et de mutualiser leurs forces et leurs expériences autour de cette problématique. S'inscrivant dans une approche multidisciplinaire, le Réseau Mariage et Migration souhaite mener une réflexion incluant une lecture interculturelle, féministe et de genre, pour amener à une compréhension des réalités vécues par les concerné.e.s et à l'élaboration de pistes d'action concrètes.

Comme membre du réseau nous participons à ses 2 AG par année et nous le comptons les membres du réseau comme partenaires privilégiés pour les situations de mariages forcés. Nous sommes sollicités pour les hébergements les jeunes filles qui fuient ou qui ont subi un mariage forcé. Le caractère confidentiel de nos maisons d'accueil est incontestablement incontournable pour répondre à ce type de violence conjugal et ou familial comme notre expérience dans le passé nous l'a malheureusement prouvé suite au féminicide de Sadia Sheick qui a eu lieu après qu'elle ait quitté notre maison d'accueil refuge.

#### 8.4.6. Projet Maya de la ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles et leurs CPAS;

La Ville de Bruxelles, la commune d'Ixelles et leurs CPAS ont repondu un projet visant la lutte contre les violences intrafamiliales à travers le projet nommé MAYA.

Ce projet est décliné en différent sous-projets dont, entre autres, le développement d'une réponse efficace d'hébergement d'urgence 7/7, 24/24 pour les victimes de VIF (et leurs enfants) en situation de danger et pour lesquelles aucune autre mesure n'est envisageable (hébergement chez un tiers, interdiction temporaire de résidence de l'auteur, ...). Dès lors, dans une logique de co-construction. un comité d'accompagnement a été créé afin d'accompagner l'exécution de ce projet d'hébergement d'urgence MAYA

Le CPAS de Bruxelles qui coordonnait ce projet a fait appel à des organismes concernés directement par la protection des victimes pour mener une réflexion quant à la forme et la durée d'hébergement, ainsi qu'aux besoins d'accompagnement durant cette période.

Le CPVCF a été invité à y participer à ces réunions pour son expertise, notamment celle liée à notre expérience d'hébergement d'urgence dans l'hôtel qui nous a été confié pendant les périodes de confinement liés à la crise sanitaire en 2020.

Le 3 octobre , une matinée kick-off a été organisée par la ville de Bruxelles pour une rencontre intersectorielle afin d'annoncer le projet. Le cpvcf est intervenu pour exposer les enjeux de l'accompagnement des victimes de violences intrafamililaes à la centaine d'invités composées de professionnels et de représentants politiques.

# 9. Formations suivies par le personnel de l'ASBL

			Nbre de
Organisateur	Intitulé activité	Nbre de j/h	personne
	Supervision collective du personnel du	ı	
Etienne Mousnier	Refuge et de La Parenthèse	1h30/séance/mois	24
CFIP	Supervision collective du personnel de	2	
	service Ambulatoire	3 h/trimestre	
			3
Cpvcf	ournée nouvelle année- team building	<b>1</b> j	38
La Forestière	IE la métamorphose		1
Cpvcf	PDC	3 ј	7
Solidarité femmes	auto-défense physique et verbale	2 j	9
	Les maltraitances infanto-juvéniles e	t	
UCL	psychotraumatismes	<b>1</b> j	2
	'enfant et sa famille au coeur de nos		
Parole d'enfant	pratiques psycho-éducatives		2
	Défis et atouts des enfants en situation		
Parole d'enfants	transculturelle		
		<b>1</b> j	23
Parole d'enfants	La vulnérabilité		
		2 j	1
Croix rouge	Secouriste en milieu professionnel	Вј	10
Infirmiers de rue	Hygiène et précarité	2j	2